

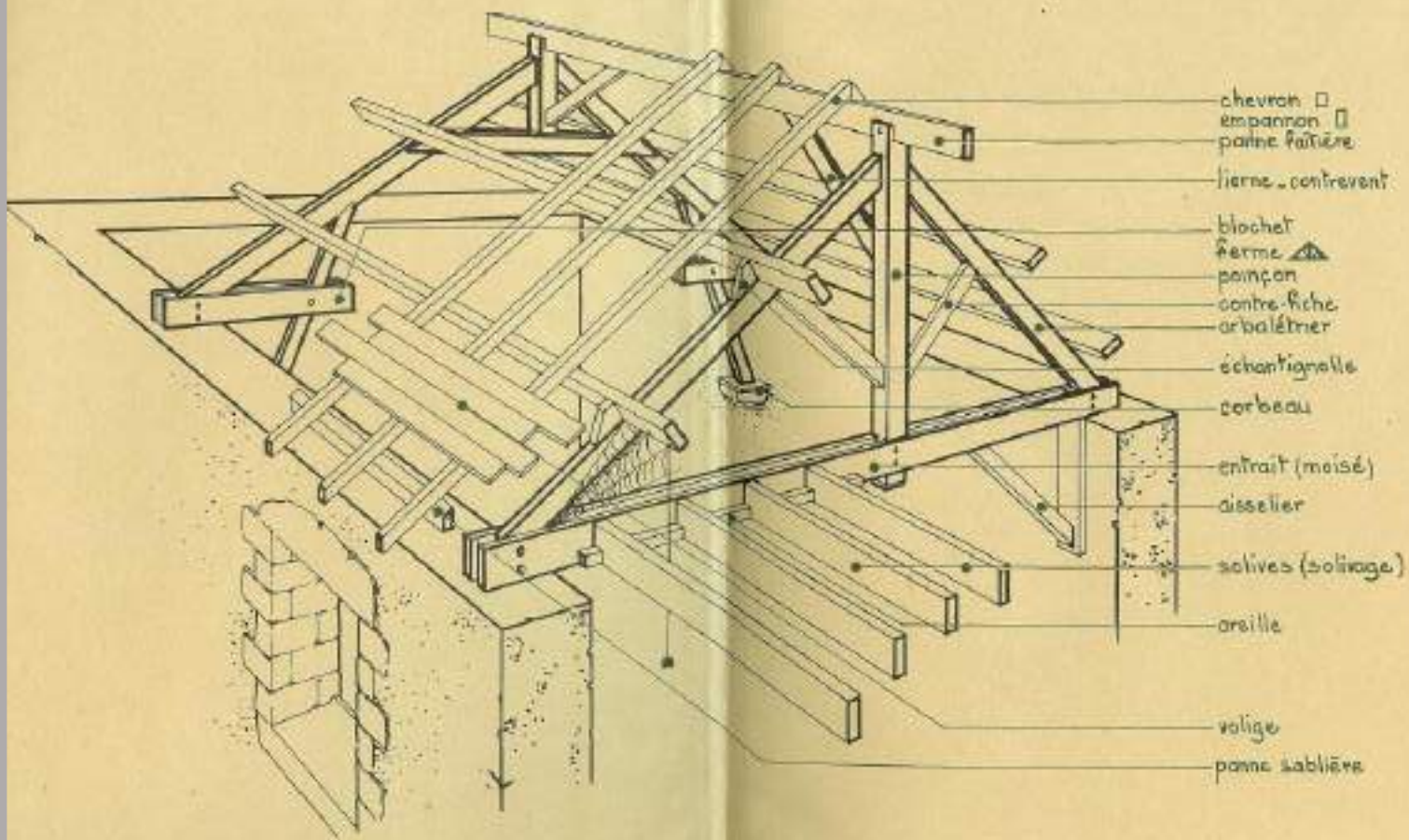
JEAN-PAUL LANQUETTE
GEORGES GARDIZE

LEXIQUE
EFFICACE
DU BÂTIMENT

LE TRAVAIL
MICRO
BUSS
DE BUREAU



M Bruno Recoules
12 Rue De Bellevue
03400 Yzeure



- chevron □
- empannon □
- panne faîtière □
- lierne contrevent
- blochet
- ferme ▲
- poinçon
- contre-fiche
- arbalétrier
- échantignolle
- corbeau
- entrait (moisé)
- asselier
- solives (solivage)
- oreille
- volige
- panne sablière

JEAN-PAUL LANQUETTE
ARCHITECTE DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE RIOM

GEORGES GARDIZE
ARCHITECTE DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT

LEXIQUE EFFICACE DU BÂTIMENT

Tous droits réservés. Aucun élément de cet ouvrage ne peut être reproduit, stocké ou transmis sous quelque forme que ce soit, mécanique, électronique ou photographique, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying or otherwise, without the prior permission in writing from the publisher.

© Editions Micro Buss, 2005

G. DE BUSSAC S.A.
2, cours Sablon - 63000 Clermont-Ferrand
TEL. 04 73 43 31 00
www.gdebussac.fr
www.microbuss.com



CLERMONT-FERRAND - FRANCE - 2005

AVANT-PROPOS

Comme tout langage technique qui doit être capable de désigner de façon précise et dépourvue d'équivoque chacun des multiples objets auxquels il s'applique ainsi que les procédés qui en commandent l'assemblage, le vocabulaire de la construction est inévitablement riche et complexe et, par conséquent, inégalement accessible à ceux qui sont étrangers à l'art de bâtir.

Pourtant, il n'a jamais été aussi nécessaire, pour les professionnels du droit confrontés à l'abondant contentieux lié à l'édification de grands ouvrages publics ou privés comme pour les particuliers en procès avec les constructeurs d'édifices plus modestes, de disposer d'un corpus des termes techniques en usage aujourd'hui qui permette aux uns et aux autres de décrypter les documents élaborés à leur intention par les architectes ou les entrepreneurs.

Cette nécessité est particulièrement impérieuse dans le cadre de l'expertise judiciaire.

Le magistrat a besoin de l'œil expérimenté de l'homme de l'art pour pouvoir saisir de façon pertinente les éléments de fait d'une situation litigieuse et pour déceler les enchaînements matériels reliant ces faits entre eux et reliant ceux-ci aux divers protagonistes de l'acte de construire. Il ne peut cependant utiliser avec profit le rapport d'expertise qu'après avoir surmonté les éventuelles difficultés de compréhension qui sont inhérentes à l'emploi par l'expert d'un langage spécialisé dont certains termes lui sont peu ou mal connus.

Confrontés à cette difficulté, les professionnels du droit de et les particuliers concernés, ne trouvent pas toujours des réponses appropriées à leurs questions dans les dictionnaires généraux ou spécialisés actuellement disponibles sur le marché, soit parce que ceux-ci sont conçus plutôt à l'intention des constructeurs et sont rédigés dans le jargon qui leur est familier, soit parce qu'ils visent un public cultivé plus soucieux de l'architecture d'hier que de celle d'aujourd'hui.

"Le lexique efficace du bâtiment" répond donc à une attente. Il a été conçu par deux architectes : Jean-Paul Lanquette et Georges Gardize, qui ont pu mesurer l'intensité de cette attente dans l'exercice de leur activité professionnelle.

M. Lanquette, le rédacteur des définitions, me paraît avoir d'autant mieux répondu à celle-ci que sa longue pratique de l'expertise l'a confronté aux difficultés de communication précédemment évoquées. Il a procédé avec la clarté et la liberté -de ton que lui reconnaissent ceux qui le fréquentent habituellement. Il n'a sans doute pas épuisé le

sujet mais il a pris en compte tous les termes techniques communément utilisés par les hommes de l'art et sur lesquels, selon l'expérience commune, butent souvent ceux qui n'appartiennent pas à la "tribu". Il a conçu un ouvrage d'utilisation simple et agréable, délibérément éloigné de préoccupations encyclopédiques, et il a enrichi nombre de ses définitions de très utiles commentaires issues de la pratique du terrain.

L'apport de M. Gardize à cet ouvrage est capital, dans la mesure où il fournit une **représentation graphique simple et aisément déchiffrable** pour chacune des "entrées" dont l'intelligibilité ne peut être garantie sans le support d'une image.

Tel qu'il se présente, « Le lexique efficace du bâtiment » a donc tout pour séduire ceux à l'intention desquels il a été conçu : les professionnels du droit ainsi que les particuliers soucieux pour des raisons variées de parfaire leurs connaissances en la matière.

André Guihal

Conseiller d'Etat honoraire

*Président de la Chambre nationale
de Discipline des Architectes.*

“LEXIQUE EFFICACE”

Notre intention n'était pas de réaliser un ouvrage didactique ou une encyclopédie mais de donner des clefs pour déchiffrer une notice descriptive lorsque l'on fait construire, pour acquérir le vocabulaire minimum du bâtiment lorsque on aborde son étude, ou pour éclairer les professions qui sont confrontées au langage du bâtiment par obligation professionnelle. Les avocats, magistrats, juristes, huissiers de justice...

Tout un chacun n'est pas spécifiquement formé à comprendre une phrase telle que :

“Le fluage de la longrine a entraîné une fissuration en allège et en linteau de la fenêtre qui se poursuit en retombée jusqu'au sommier en encorbellement où repose l'entait moisé de la ferme de charpente.”

Dans cet exemple (volontairement alarmiste) “fenêtre” et “fissuration” sont sans mystère mais quelques autres termes restent sans doute abscons pour le profane.

Succinct

Nous avons volontairement écarté les mots du langage courant ou ceux dont le sens est de notoriété publique et nous nous sommes restreints à ceux qui sont le plus couramment employés et qui nous paraissent être les plus mal connus.

Efficace

Les définitions sont données dans le sens d'une acception contemporaine et courante, illustrées le plus souvent possible pour être immédiatement comprises.

LEXIQUE : n. m. Dictionnaire succinct (d'une science ou d'une technique, d'un domaine spécialisé).

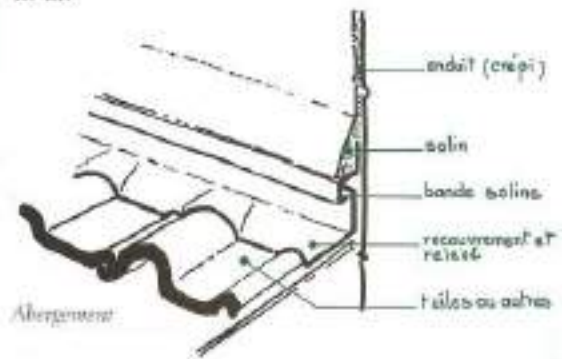
EFFICACE : adj. Qui produit l'effet qu'on en attend.

(Source : Le Petit Robert)



ABERGEMENT

R. DE.

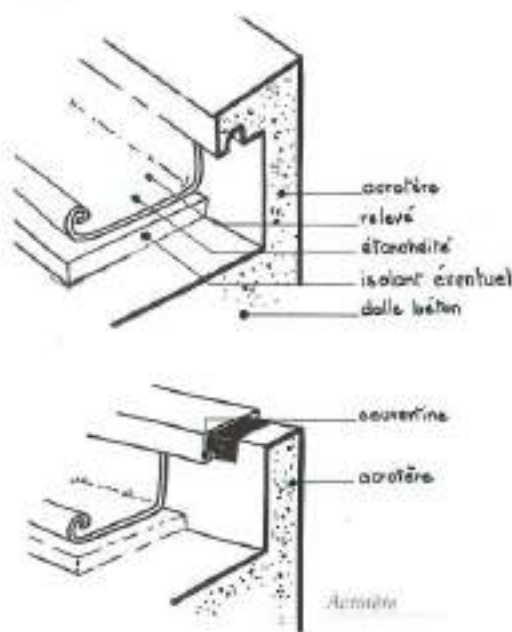


Raccordement entre une toiture et un ouvrage vertical tel que souche de cheminée, paroi en surélévation.

Censé être étanche, c'est un point faible. Réalisé le plus souvent en zinc mais peut l'être par des amateurs avec tous matériaux plus ou moins pâteux ou collants du type ruban adhésif dont l'efficacité et la pérennité sont douteuses.

ACROTÈRE

v. m.



Élément d'architecture antique ou classique (socles ou parties pleines de balustrade) l'acrotère est communément aujourd'hui le muret situé à la périphérie d'une terrasse contre lequel on relève l'étanchéité de celle-ci.

Danger : l'acrotère est vulnérable bien que parfois armé ; en béton souvent mince, exposé à tous les chocs thermiques et à toutes les agressions, il se dilate et se fissure au grand dam du relevé d'étanchéité qui tente de s'y accrocher désespérément et en souffre parfois.

ADOBE

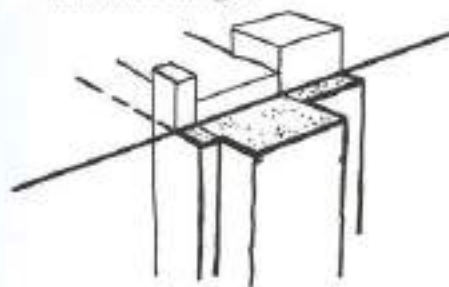
v. m.

Maçonnerie à base d'argile de sable et parfois de paille hachée.

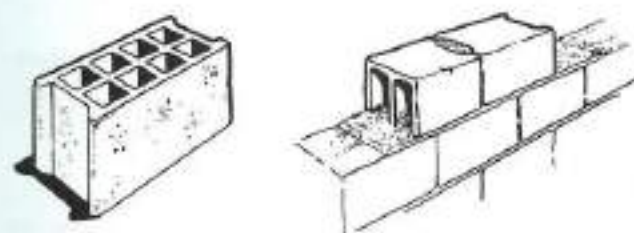
AFFLEURER

v.

Mettre au même niveau de parement deux éléments contigus.

**AGGLO**

v. m.



Dans le langage usuel réduction évidente d'aggloméré.

On dit "des agglos" lorsqu'il s'agit de parpaings de graviers et ciment, et "de l'agglo" pour des panneaux de particules de bois.

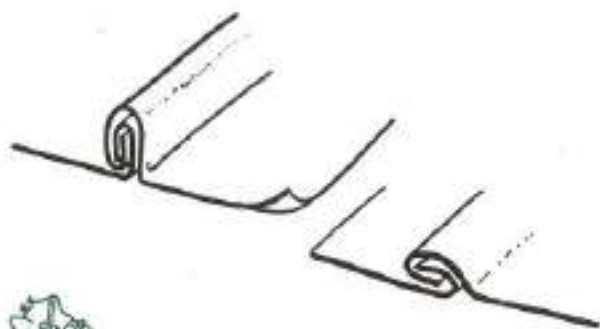
Les agglos à bâtir doivent être estampillés "NF", ce qui n'est pas toujours le cas, attention au petits fabricants artisanaux.

Les panneaux de particules bois sont de multiples qualités, d'ordinaires à hydrofugés, plus ou moins denses et sensibles à l'eau. Certains utilisés par des fabricants de meubles peu scrupuleux sont friables comme des biscuits pour chiens...



AGRAFURE*n. f.*

Assemblage de tôles ou feuilles de zinc par pliage.

**AIRLESS***n. m.*

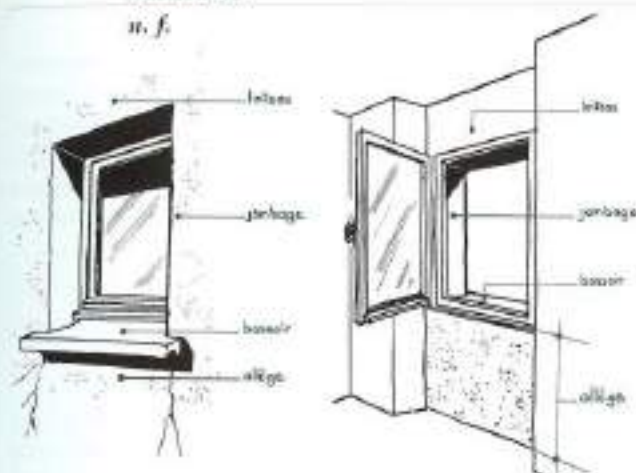
Pistolet à peinture... ce n'est pas plus compliqué.

AISSÉLIER*n. m.*

Pièce oblique de charpente qui soulage les efforts d'une pièce horizontale (ENTRAIT* par exemple) sur un appui vertical : poteau ou mur. Il peut être droit ou courbé.

ALAISE / ALÈSE / ALÈZE*n. f.*

En menuiserie, une latte étroite ou une baguette rapportée pour rigidifier, protéger ou agrémenter le CHANT* d'un panneau. On alaise des rayonnages en AGGLOS* avec une baguette en bois dur par exemple.

ALLÈGE*n. f.*

Partie d'une paroi comprise entre le sol et l'appui d'une baie.

En général en maçonnerie de même nature que le mur, elle peut être également traitée avec un élément de menuiserie fixe opaque ou vitré.

L'allège en maçonnerie est souvent le siège de légers désordres, c'est un endroit qui ne subit pas les mêmes descentes de charge que le mur en partie courante puisqu'il ne supporte que la fenêtre, de ce fait il apparaît souvent de petites fissures obliques aux angles inférieurs de la fenêtre sous son appui ou bassein. L'expert qualifie avec un fatalisme désabusé de "moustaches de basseins" cet épiphénomène sans intérêt et se détourne...

**ANTIBÉLIER***n. m.*

Appareil destiné à amortir les variations de pression dans un réseau d'eau qui produisent des détonations désagréables et des ébranlements néfastes pour les tuyaux lorsque l'on ferme un robinet trop brutalement (ce que font souvent les enfants mal élevés).

APPAREIL / APPAREILLAGE*n. m.*

Disposition des pierres ou briques d'une maçonnerie. Il existe une foule d'appareils ou d'appareillages : en *opus incertum*, en assises irrégulières ou régulières, alternés ou réglés pour la pierre, à la française ou à l'anglaise, en boutisses alternées... etc., pour la brique. Les dessins d'exécution de ces appareils sont dits des CALEPINAGES* ou calepins d'appareil.

APPUI*n. m.*

Outre tout ouvrage où un autre s'appuie ce qui est évident, désigne la partie de maçonnerie moulée ou préfabriquée en tête d'une ALLÈGE* où une menuiserie s'appuie.

On dit aussi BASSOIN* ou coudière suivant les régions.

La pièce d'appui est la traverse basse de la menuiserie qui repose sur l'appui. Les appuis et pièces d'appui sont généralement munis de larmier ou goutte d'eau pour éloigner le ruissellement des murs ou éviter les infiltrations sous la menuiserie.

Le REJINGOT* est un élément de l'appui.

ARASER*v. tr.*

Mettre de niveau ou sur un même plan, couper droit, enlever ce qui dépasse. On parle d'une coupe d'arase d'un papier peint sous un plafond ou de l'arase d'une moquette contre un mur.

On arase un mur horizontalement ou un mur pignon en oblique avant de poursuivre les travaux par un ouvrage de nature différente, un CHÂINAGE* ou la pose d'une charpente.

L'arase ou l'arasement est une étape de l'élévation, elle n'est pas perceptible en plan mais seulement en coupe, elle est définie en niveau...

Si son niveau n'est pas ou est mal défini, les ennuis commencent... Les niveaux d'arase des murs pour la pose d'une charpente sont capitaux.

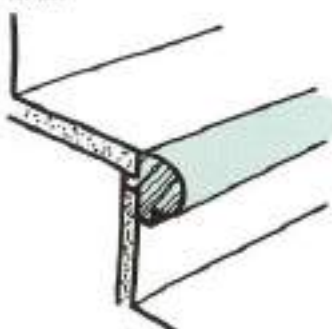
On parle également d'arasement pour qualifier le bourrage en mortier entre des CHEVRONS* qui s'appuient sur un mur.

ARBALÉTRIER*n. m.*

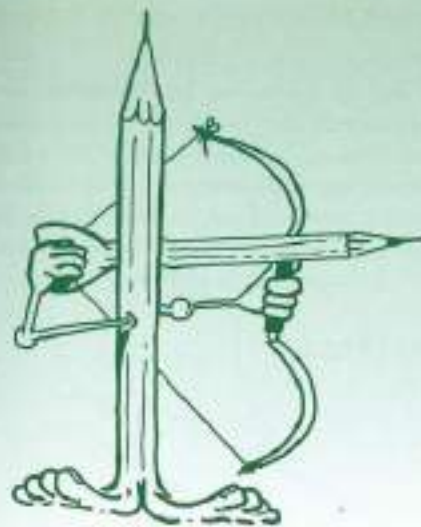
Pièce de charpente oblique d'une FERME* qui suit le rampant d'une toiture, c'est le côté du triangle que constitue la FERME* ou la demi-ferme. Elle prend appui sur l'ENTRAIT* qui est la base de ce triangle. Quand il est constitué de deux pièces parallèles, on dit qu'il est MOISÉ*.

ARÈNES*n. f. pl.*

Sables provenant de la désagrégation de roches granitiques de grès ou calcaires.

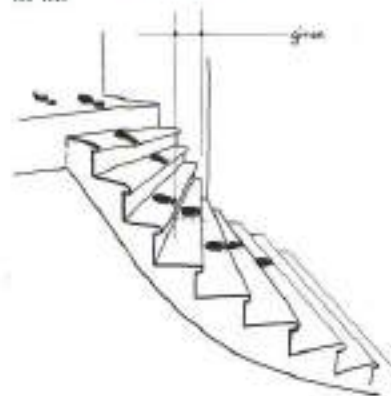
ASTRAGALE*n. m.*

Moulure en demi-cercle associée à une autre moulure carrée ou un quart de rond en creux. Les nez de marches ronds soulignés par un petit filet droit en dessous sont dits "astragalés".



BALANCEMENT

H. DE.



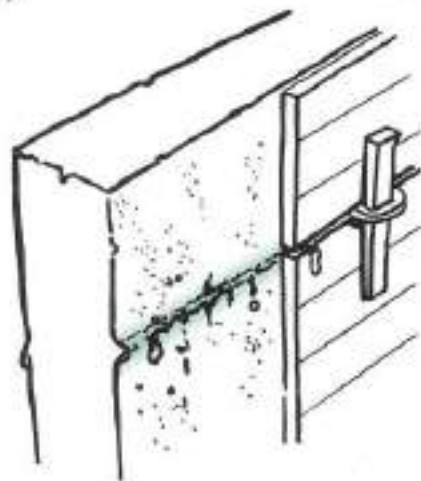
Tracé d'un escalier tournant qui permet, lorsqu'il est réussi, d'emprunter ledit escalier sans tomber... Un bon balancement permet de garder un **GIRON**[®] de marche constant le long de la ligne de foulée qui peut tourner d'un quart ou d'un demi-tour.

Il existe de nombreuses méthodes géométriques pour tracer le balancement d'un escalier ; généralement l'architecte le trace "à l'œil", le maçon

en fait de même sur le chantier et ce n'est pas toujours une réussite dans un cas comme dans l'autre... Seul le menuisier qui a quelques notions sait parfois tracer un véritable balancement mais cela est de nos jours de plus en plus rare. Les escaliers industriels sont balancés sans ménagement et peu confortables.

BALÈVRES

n. f.



Saillie sur un parement de pierre, de béton ou de bois. Le plus souvent on reproche les balèvres du béton dues à un mauvais coffrage désaffleuré ou insuffisamment jointif... ça fuit et ça bave, une balèvre est une bavure en relief...

Le maçon qui n'aime pas la facilité préfère attendre que la bavure inesthétique durcisse plutôt que de la gratter tant que le béton est tendre. Dans les cas les plus extrêmes on aura recours à un RAGRÉAGE*.

BALUSTRE

n. m.



Petit pilier ou colonnette supportant un élément d'appui dont la répétition forme une balustrade. Il peut être en pierre ou en bois tourné plus ou moins ouvragé.

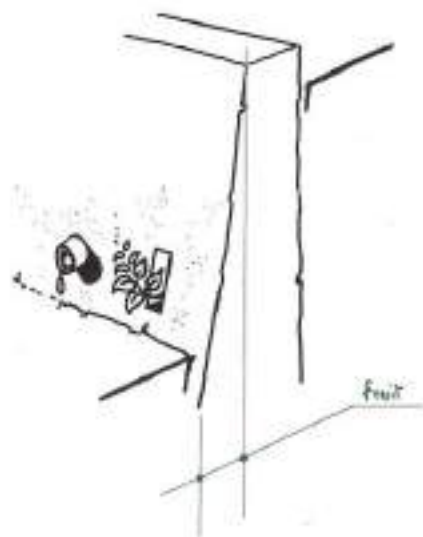
BANCHE

n. f.

Coffrage pour couler le béton (autrefois pour le pisé), généralement de grande dimension. La banche est le plus souvent de la hauteur d'un étage (voire plus), elle est constituée d'une ossature rigide qui résiste à la pression du béton et d'un parement ou "peau" en contreplaqué ou en métal qui donnera son aspect de finition au parement du mur. Lorsque les banches sont vieilles et déformées ou si leur "peau" est usée, l'aspect des murs que l'on a coulés laisse à désirer, il faut alors avoir recours une fois de plus au RAGRÉAGE*.

Quand on réalise des petits éléments de CHAINAGES* ou de LINTEAUX* ponctuels on utilise des coffrage bois et non des banches, bien que l'on puisse dire qu'il s'agit de béton banché...



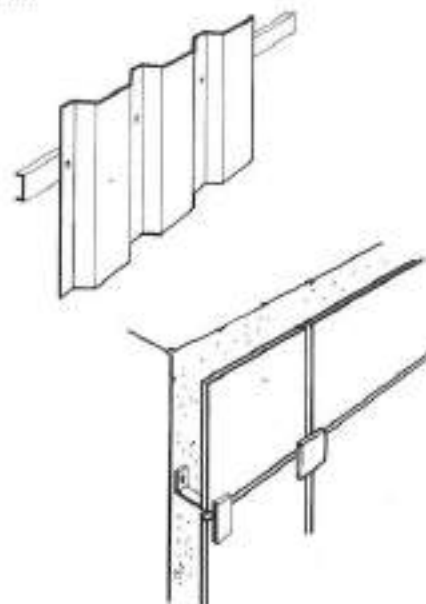
BARBACANE*n. f.*

Élément essentiel d'un mur de soutènement trop souvent oublié. La barbicanne est un trou ménagé dans le mur pour permettre aux eaux de ruissellement de s'évacuer.

Elle peut être ronde ou en forme de meurtrière. Si on néglige de prévoir des barbicanes, l'eau qui s'accumule à l'arrière du mur de soutènement peut provoquer sa ruine ou son effondrement.

BARBOTINE*n. f.*

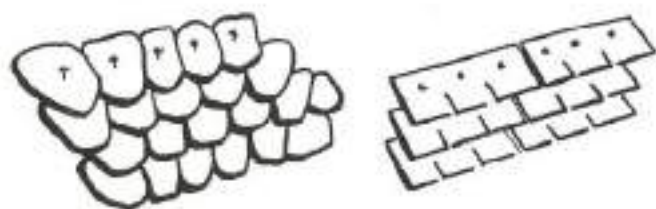
Mélange de ciment et d'eau à consistance liquide.

BARDAGE*n. m.*

D'une façon générale le bardage est un revêtement mince de façade fixé mécaniquement sur une maçonnerie ou une ossature porteuse.

On réalise des bardages en bois, en métal nervuré ou plan, en matière plastique ou résine, en ardoises ou éléments de terre cuite... en résumé tout ce qui est mince et relativement léger. Les bardages peuvent être isolés ou isolants eux-mêmes en cas de panneaux sandwichs. Ils sont généralement posés sur une ossature en métal ou en bois.

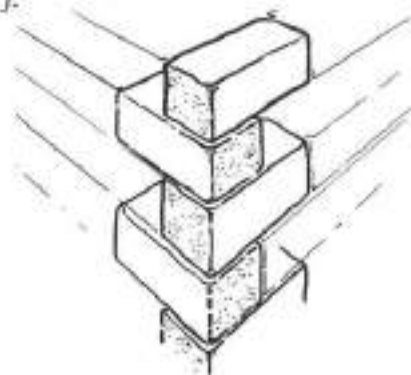
Lorsqu'on fait intervenir des matériaux plus lourds tels que la pierre mince ou des procédés plus sophistiqués dont la vocation est d'apporter une isolation ou une amélioration de l'étanchéité, on parle également de VÊTURE*.

BARDEAU*n. m.*

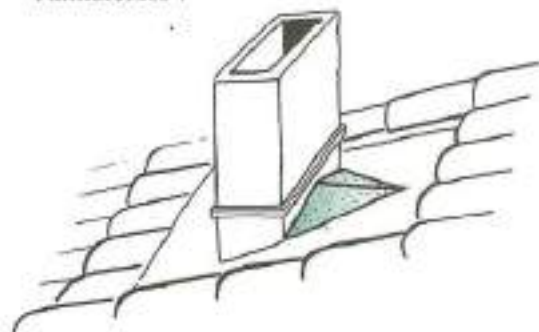
Petit élément de couverture en bois ; on dit également "essente", "tavaillon", "échandole"... suivant les régions. Ce système de couverture très ancien n'est plus guère employé de nos jours et lorsque l'on parle de bardeaux aujourd'hui, on fait le plus souvent référence aux "Shingles" qui sont des éléments minces à base d'asphalte, découpés en jupes carrées ou de forme ogivale, armés d'un voile de verre et revêtus en surface de granulats minéraux naturels ou teintés.

BAUGE*n. f.*

Mortier de terre et de paille synonyme de pisé, torchis... rien de cochon dans le bâtiment pour ce mot.

BESACE*n. f.*

En maçonnerie, appareillage vertical où l'on croise les pierres ou les parpaings ; on dit également "harpage". Pour la petite histoire, les pierres dont la face la plus petite est visible sont appelées "Boutisses", celles dont c'est la face correspondant à la longueur sont appelées "Panneresses".



En couverture, une besace est un ouvrage métallique situé à l'arrière d'une cheminée ou d'un châssis de toit qui permet de rejeter les eaux de part et d'autre de celui-ci. C'est aussi un cloisonnement dans un chéneau qui dirige les eaux d'un côté ou de l'autre ou protège un joint de dilatation.

BICOUCHE*n. m.*

Outre, bien sûr, de tout ce qui est en deux couches, on parle de bicouche le plus souvent pour qualifier une étanchéité réalisée par la superposition de deux chapes de bitume armé dont celle de surface peut être revêtue de granulats minéraux ou de métal, on parle alors de bicouche autoprotégé.

BLANCHIR*n. fr.*

Raboter une pièce de bois destinée à rester apparente.



BLINDAGE

n. m.

Dispositif de soutènement, le plus souvent provisoire, d'un terrassement pour éviter un éboulement, on blinde une fouille par un boissage, par exemple.

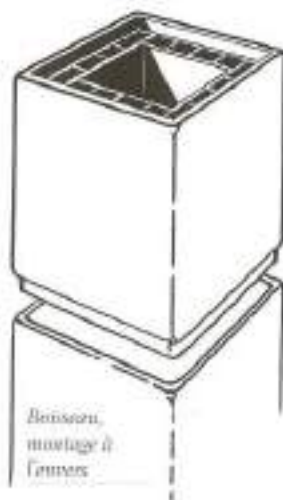
BLOCHET

n. m.

Pièce horizontale courte qui relie un ARBALÉTRIER[®] et une jambe de force d'une FERME[®] à entrain retroussé ou faux entrain ; il peut être moisé c'est-à-dire constitué de deux pièces parallèles qui enserrment l'arbalétrier.

BOISSEAU

n. m.



Élément d'un conduit de fumée, c'est un tronçon de conduit en terre cuite le plus souvent ou en béton réfractaire. Il peut être à double paroi séparée par des alvéoles ou mieux isolée par de la laine de roche. Il comporte un élément d'emboîtement mâle et un femelle à ses extrémités.

On l'emboîte en présentant l'élément mâle vers le haut, la partie femelle du suivant se posant dessus. Cette disposition obligatoire évite le passage des fumées en cas d'insuffisance de jointolement, elle favorise cependant l'écoulement de condensations intérieures vers l'extérieur du conduit qui produisent d'infectes taches brunes et malodorantes de bistrage. Certains maçons montent donc les boisseaux "à l'envers", femelle au-dessus pour éviter ce problème. Ce n'est pas orthodoxe sur le plan des fumées mais ils n'ont pas tort.

BOSSAGE

n. m.

Parément de pierre de taille ouvragé en relief. Le bossage peut être carré, à chanfrein, à onglet, à pointe de diamant, etc. suivant l'aspect donné aux ARRÊTES ou à la face vue de la pierre.

BOUCHARDE

n. f.



Outil du tailleur de pierre qui se présente comme une massette dont la tête est hérissée de dents pyramidales serrées. On s'en sert pour dresser le parement d'une pierre ou pour dégarnir superficiellement le parement d'un béton pour en faire apparaître les agrégats et obtenir un effet décoratif - Béton bouchardé -.

Outil du maçon qui est un rouleau pourvu de relief que l'on passe à la surface d'une CHAPE[®] pour y créer une empreinte en creux. Il existe des bouchardes à picots et des bouchardes "céramique" qui dessinent un réseau de joints comme un OPUS de pierre miniature. Les bouchardes sont bien commodes pour masquer les défauts de planéité d'une chape qu'une finition lisse montre impitoyablement.

**BOUTISSE**

n. f.

Pierre ou brique dont la plus petite face est vue en parement. On en voit le bout. Voir BUSACE[®].



BOUVET

n. m.

Profil d'assemblage de bois comportant une languette et une rainure. Les parquets et les lambris sont bouvetés.

BRACON

n. m.

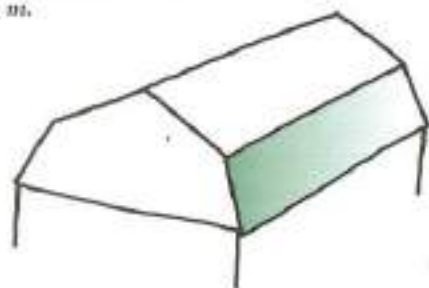
Étaie oblique destinée à assurer la stabilité d'un ouvrage en cours de montage ou d'un mur lorsqu'on le déchausse pour le reprendre en sous-œuvre.

On peut parler également de butons qui sont des étais plus courts, des renforts de coffrage, des entretoises destinés à reprendre des poussées latérales.

On butonne un talus ou des fouilles qui menacent de s'ébouler, on effectue un **BLINDAGE**.

BRIS / BRISIS

n. m.



Partie oblique à forte pente d'un comble à la Mansart. La ligne de BRIS est celle où la pente change.

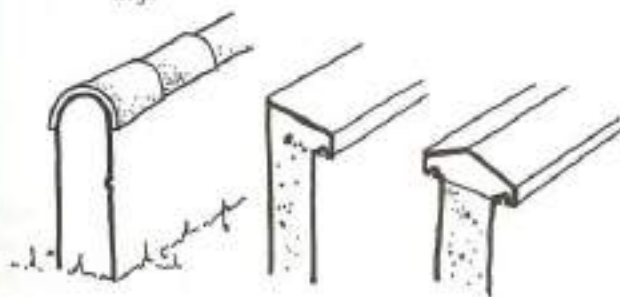
BUTON – BUTTON

n. m.

Même fonction que le bracon, mais plus court et plus modeste.

**CADETTE**

n. f.



Chez les bâtisseurs la cadette n'est pas la petite sœur, mais le couronnement d'un mur éperlé qui comporte un débord avec une goutte d'eau faisant office de **LARMIER** qui protège le mur des coulures. Voir **CHAPERON**.

CALEPINAGE

n. m.

Dessin du détail d'exécution d'un APPAREILLAGE[®] de pierre, et par extension de carrelages de revêtements décoratifs, d'enduits polychromes, de joints d'une façade ou de dalles de plafond suspendu pour des raisons esthétiques ou techniques. On dresse un calepin.

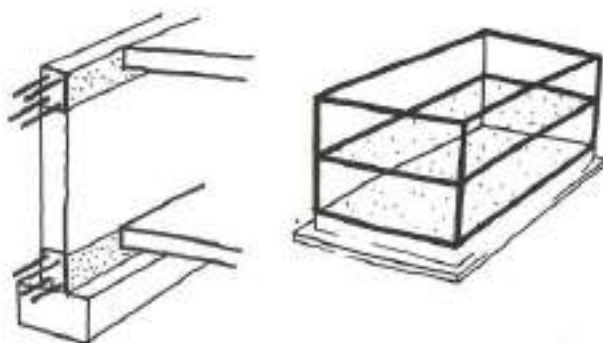
CAVET / CONGÉ

n. m.

Moulure en creux en quart de cercle généralement bordé de FILETS[®]. Lorsque le cavet n'est pas souligné par des filets on parle de congé.

CHAÎNAGE

n. m.

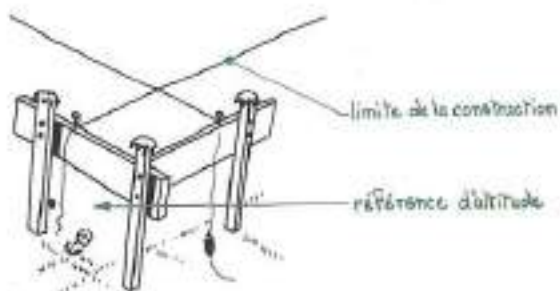
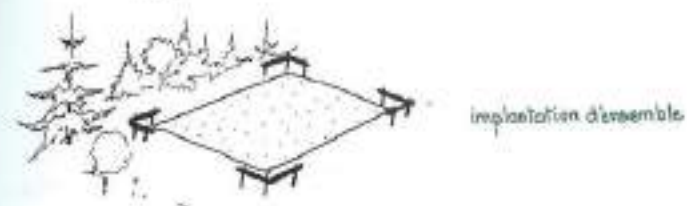


Élément de liaison d'une construction, les chaînages sont verticaux et horizontaux, ils ceinturent le bâtiment en général à chaque niveau de plancher, ils renforcent les angles verticalement - autrefois on réalisait des chaînes d'angles en pierres HARPÈES[®] - aujourd'hui, ils sont le plus souvent réalisés en béton armé BANCHÉ[®] ou coulé dans les éléments d'ACCLIOS[®] ou de brique creux destinés à cet effet. Les chaînages jouent un rôle essentiel dans la rigidité du bâtiment.

Il se produit souvent des microfissures ou de légers désordres au droit des chaînages béton qui ne se comportent pas comme les parties courantes de façade - surtout horizontalement. L'expert hausse les épaules et se désintéresse de ces brouillies non infiltrantes et quasi-contractuelles.

CHAISES

n. f.

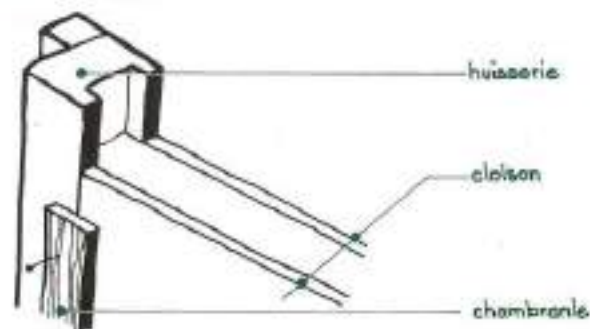


Éléments essentiels de l'implantation d'une construction, ce sont des petits bâtis en bois que l'on érige en recul des angles de la construction pour en matérialiser précisément l'implantation au moyen de cordaux tendus entre eux. On peut y repérer un niveau.

Le maçon distrait parfois se trompe et tend un cordeau entre le repère du parement extérieur du mur à une extrémité et celui du repère intérieur à l'autre. Il en résulte un magnifique faux-équerre correspondant à l'épaisseur d'un mur qu'il sera bien difficile de faire oublier surtout si le carreleur est un grognon perfectionniste...

CHAMBRANLE

n. m.



Habillage en applique de l'**HUISSERIE*** d'une porte que l'on confond parfois avec l'huisserie elle-même. C'est une baguette plate, alors champlat, ou moulurée qui couvre le joint avec la paroi et sans lequel on verrait une vilaine petite fissure. Certaines **HUISSERIES*** modernes sont munies de **FEUILLURES*** dans lesquelles on vient glisser la plaque de plâtre de parement de la paroi : elles se passent des chambranles qui y sont donc intégrés.

Généralement ces feuillures manquent de profondeur et sont insuffisantes pour masquer la vilaine petite fissure.

CHAMPLAT

n. m.

Voir **CHAMBRANLE***.

CHANFREIN

n. m.

Arête tombée ou pan coupé sur une pièce de bois ou un ouvrage béton. Une arête chanfreinée.

CHANLATTE

n. f.

Latte de bois trapézoïdale qui reçoit le premier rang d'une couverture.

CHANT

n. m.

Tranche. Petite face longue d'un élément de construction, d'une planche... On protège les chants de rayons ou de meubles par des **ALAISES***, si on ne les protège pas, gare aux **ÉPALFRUES*** si le bois est tendre.

CHANTIGNOLLE / ÉCHANTIGNOLLE

n. f.

Cale de bois placée sur l'**ARBALETHIER*** d'une **FERME*** pour maintenir une **PANNE*** au déversement.

CHANTOURNER

n. tr.

Découper en courbe une pièce de bois ou de métal. Par exemple, des abouts de chevrons chantournés.

Tordre un fer plat ou carré d'un quart de tour perpendiculairement à son axe.

Ne donne aucun résultat décoratif sur un fer rond.

CHAPE

n. f.

Forme en mortier surfacée coulée au sol sur un dallage ou une dalle brute pour en assurer la finition et la planéité. La chape peut être rapportée - au risque de se décoller si le support est ancien ou sali - elle peut être incorporée au coulage de la dalle support et refluée si on surface le béton encore frais (à l'**HÉLICOPTÈRE*** par exemple).



La chape peut également désigner la forme de pose du carrelage.

La chape est par nature sujette à fissuration, le maçon la coule trop riche en ciment ou trop mouillée, elle fait alors beaucoup de retrait et se fend. Sous une moquette la chose est sans importance mais cela agace lorsqu'il s'agit d'un sol de garage ou de la finition d'un seuil.

La chape a parfois la prétention d'être épentée pour évacuer les eaux vers un siphon ou un avaloir, mais n'arrive pas toujours à ses fins, le siphon se trouvant, comme un fait exprès, au sommet de la pente.

CHAPERON

n. m.

Couronnement d'un mur, voir **CADETTE**®. Le chaperon peut être réalisé en éléments de pierre, de terre cuite, de briques ou en tuiles. S'il est arrondi sans débords, on parlera plutôt de crêton ou crête. La forme du chaperon ou de la cadette peut être une indication de mitoyenneté selon qu'il renvoie l'eau de part et d'autre d'un mur séparant deux propriétés ou sur un seul fond. Dans le premier cas le mur est mitoyen, dans le second il appartient à celui des fonds qui reçoit l'eau.

CHATIÈRE

n. f.



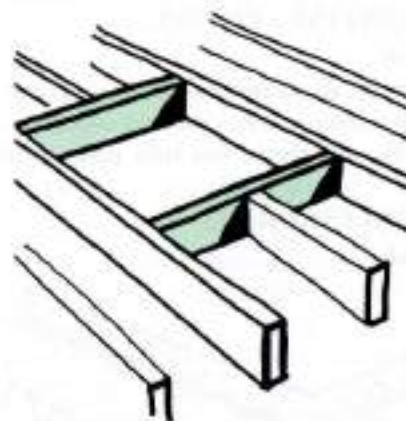
Ventilation pratiquée dans une toiture. Généralement les fabricants de tuiles proposent des tuiles chatières adaptées à leurs produits. Avec les couvertures en ardoise ou en éléments plans, on a recours à des chatières en métal.

Les chatières sont le plus

souvent inesthétiques et favorisent le passage de la neige poudreuse sous certains climats inhospitaliers. Il faut en placer malgré tout, les règlements ne plaisantent pas avec la ventilation des combles.

CHEVÈTRE

n. m.



Pièce de bois qui supporte, dans un **SOLIVAGE**® ou un **CHEVRONNAGE**®, certaines pièces courantes plus courtes auxquelles elle est perpendiculaire. Elle prend appui sur les solives ou les chevrons immédiatement voisins. On pose un chevêtre dans un solivage pour ménager une **TRÈME**® pour un escalier ou une trappe d'accès à des combles, dans un chevronnage pour une cheminée ou un châssis de toit.

CHEVRON / CHEVRONNAGE

n. m.

Pièce de charpente de petite section - le plus fréquemment 6 x 8 - posée dans le sens de la pente et prenant appui sur les **PANNES**®. L'ensemble des chevrons constitue le chevronnage. Ce chevronnage sert de support à la **VOLIGE**® ou aux liteaux de couverture.



CIMAISE*n. f.*

Moulure horizontale qui divise un mur ou couronne un habillage de pied de mur lambrissé. Généralement cet habillage de lambris en lames ou à panneaux est d'une hauteur de 80 cm à 1,30 m.

COFFINE / COFINE*adj.*

Se dit d'une ardoise cintrée qui sert à couvrir des dômes ou des toitures coniques. Peut qualifier également une tuile plate cintrée.

COLLABORANT*adj.*

Qualifie un plancher mixte où l'on associe le béton armé à un autre matériau qui collabore à sa tenue. En général les planchers collaborants modernes sont réalisés en bacs acier nervurés et béton.

CONTRECŒUR*n. m.*

ALLÈGE* de moindre épaisseur que le mur dans lequel elle se trouve. L'ÉBRASEMENT* des jambages de la fenêtre se poursuit alors jusqu'au sol.

Qualifie également le fond du foyer d'une cheminée.

CONTREFICHE*n. f.*

Pièce de charpente oblique qui relie l'ARMELETIER* d'une FERME* au POINÇON*.

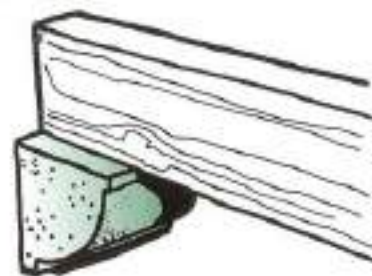
CONTREVENT*n. m.*

Pièce de charpente oblique qui relie un poinçon et une panne faitière, on dit également un lien.

En menuiserie, volet s'ouvrant à la française vers l'extérieur.

CONTREVENTEMENT*n. m.*

Ensemble des dispositions prises pour éviter la déformation d'une structure sous l'effet des poussées latérales du vent. Les contreventements sont généralement des ouvrages en triangulation sur des diagonales des plans ou panneaux à rigidifier.

CORBEAU*n. m.*

Appui en saillie sur un mur servant à supporter un balcon une naissance de voûte, une poutre etc. Les éléments ainsi supportés sont dits en encorbellement.

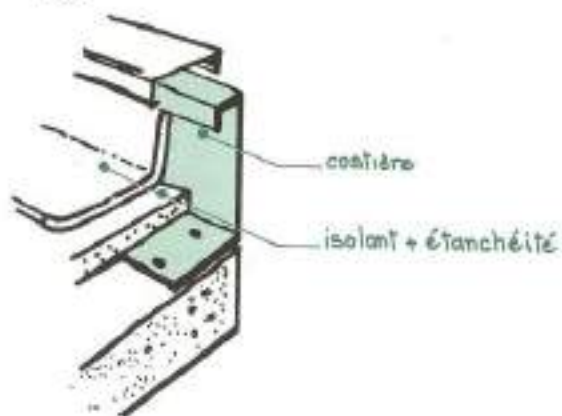
CORDON

n. m.

Moulure étroite et peu saillante d'une façade qui peut être ouvragée de petits motifs répétitifs.

COSTIÈRE

n. f.



Saillie sur une toiture ou une terrasse sur laquelle on façonne une étanchéité en relevé. On pose des châssis de toit ou des lanterneaux de terrasse sur des costières. On réalise également des costières en relevé au droit d'un joint de dilatation entre une terrasse et un mur, par exemple, ou en partie courante d'une terrasse de grande dimension. Les costières comme tout ouvrage en relevé sont bien sûr une source potentielle de fuites. Elles sont aujourd'hui réalisées le plus souvent en métal galvanisé.

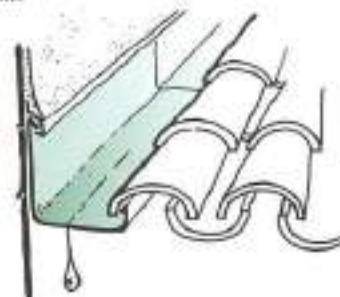
COUDIÈRE

n. f.

Voir **BASSOIR**⁶.

COULOIR

n. m.



Élément de zinguerie plié, placé dans le sens de la pente de la couverture pour canaliser les eaux. Le couloir sert à réaliser le raccordement latéral d'une toiture contre un mur ou tout autre accident en saillie, ou à l'arrière d'une planche de RIVE⁶.

COYAU

n. m.

Partie de bas de versant d'une toiture d'inclinaison plus faible que la toiture elle-même. Un chevron taillé en sifflet est cloué sur le chevron principal pour relever la pente.

CRAPAUDINE

n. f.

Petit panier retourné dans la naissance d'un chéneau pour empêcher l'introduction de corps étrangers ou débris végétaux dans les descentes d'eau pluviale. L'usage de crapaudines est de moins en moins fréquent, généralement elles se colmatent par défaut d'entretien. Sur les toitures terrasses on place également des crapaudines ou garde-grèves qui retiennent les gravillons qui parfois assurent la protection de l'étanchéité. Elles sont alors absolument indispensables pour éviter le colmatage des pieds de descente par les gravillons de la terrasse.

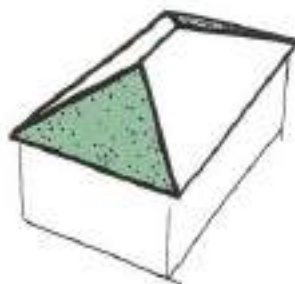


CRÉMONE



n. f.
Dispositif de fermeture des vantaux de fenêtres et portes-fenêtres. La crémone comporte une poignée de manœuvre qui commande deux tiges qui se logent dans les gâches haute et basse du vantail. Les crémones anciennes étaient placées en applique, elles sont aujourd'hui encastrées, "lardées" dans l'épaisseur du vantail.

CROUPE



n. f.
Versant de toiture en extrémité d'un bâtiment, la croupe est l'alternative au pignon. La croupe peut être d'une pente différente des versants de toiture principaux.

CUEILLIE

n. f.
Angle rentrant entre deux parois. C'est l'inverse d'une arrête...

CULOTTE



n. f.
Élément de jonction entre un tuyau et un autre de même section -culotte simple- ou deux autres -culotte double.

CUNETTE

n. f.
Caniveau de collecte des eaux façonné en ciment. On place un drain sur fondation sur une cunette en pente pour diriger les eaux vers un regard collecteur, par exemple. Désigne également la forme épentée lissée du fond d'un regard.

CYCLOPÉEN

adj.
Se dit d'un béton dans lequel on place de gros blocs de roche ou de gros granulats.



DÉLARDER

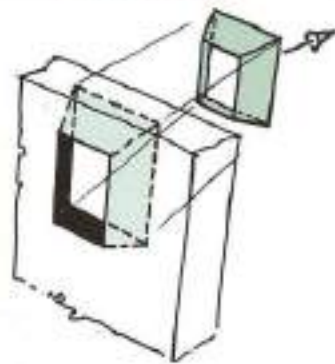
v. fr.

Biscouter le plus souvent un bois pour lui donner une pente, en charpente, on délarde une panne faîtière ou un chevron d'arêtier, par exemple.

DÉPOUILLE

n. f.

Biais donné à un moule sur ses faces latérales pour faciliter le démoulage d'une pièce.



DÉS AFFLEUREMENT

n. m.

Décalage de niveaux ou de NUS^s entre deux pièces d'un ouvrage, entre deux lames de bois...

DOUBLEAU

n. m.

Arc en saillie à l'INTRADOS* d'une voûte.

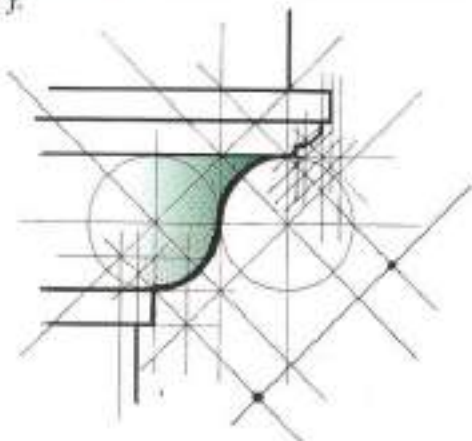
DOUBLIS

n. m.

Doublement des liteaux du premier rang à l'égout d'une couverture destiné à compenser l'absence d'un rang inférieur. A défaut de doublis, ce premier rang "piquerait du nez".

DOUCINE

n. f.



Moulure comportant une courbe et une contre-courbe tangentes.

DOUELLAGE

n. m.

Régionalement employé pour désigner un VOLIGEAGE*; les douelles étant des planches supports de couverture grossièrement jointives. Désigne également le parement d'un VOUSSOIR*, d'une clef d'un cintre en pierres de taille. Très rarement employé dans ce sens dans l'architecture contemporaine...



ÉBRASEMENT

n. m.

Évasement intérieur des TABLEAUX* d'une ouverture dans un mur épais. On dit également EMBRASURE* par assimilation dans le langage courant.

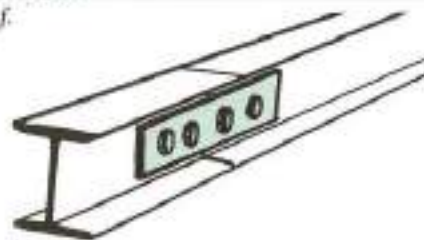
ÉCHIFFRE

n. m.

Mur qui soutient un escalier - mur d'échiffre ou mur échiffre.

ÉCLISSE

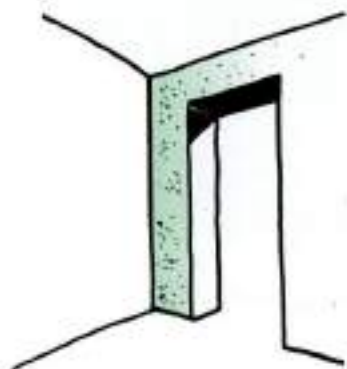
n. f.



Pièce d'assemblage de deux éléments mis bout à bout. Plus souvent employé pour des ouvrages métalliques.

ÉCOINÇON / ÉCOINSON

n. m.



Petite partie de paroi comprise entre une ouverture, fenêtre ou porte, et la cueillie la plus proche. C'est un petit coin où on ne peut rien faire... Une encoignure.

ÉCROUI

adj.

Qualité de métal - le plus souvent le cuivre - qui a été façonné par étirement. Les tuyaux de cuivre en barres rectilignes sont écroûs. A ne pas confondre avec le cuivre recuit qui est souple et malléable et se présente en couronnes que l'on déroule.

EMBRASURE

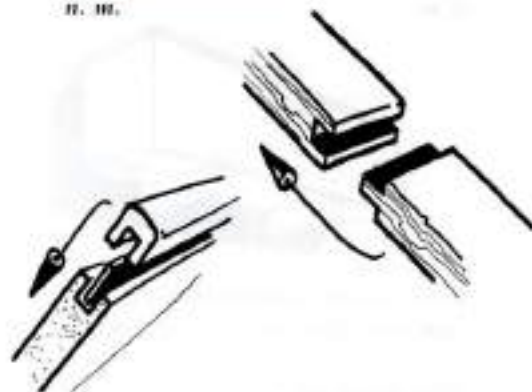
n. f.

Cadre de menuiserie rapporté dans l'épaisseur d'un mur de refend ou une paroi épaisse pour y fixer une porte. Cadre d'embrasure. Le cadre d'embrasure est toujours placé dans un mur alors que le cadre d'hubriserie concerne une cloison mince.

Voir également ÉBRASEMENT².

EMBRÈVEMENT

n. m.



Assemblage de deux pièces de bois au moyen d'emboîtages mâle et femelle. En charpente, une pièce peut être embréevée sur une autre par TENON² et MORTAISE²; en menuiserie, le panneau de remplissage d'une porte, par exemple, sera embréevé par rainure et languette.

EMPAÑNON / EMPANON

n. m.

Pièce de charpente rampante reposant sur deux ou trois appuis. Les empañnonns jouent le rôle des CHEVRONS² mais sont de beaucoup plus forte section du fait de leur portée.

ENCHEVÊTRURE

n. f.

Assemblage d'un CHEVÊTRE² pour créer une TREMIÈ².

Blessure du cheval au pli du paturon, instructif mais totalement inutile en matière de bâtiment.



ENCORBELLEMENT

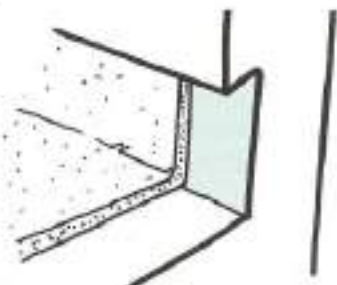
n. m.



Partie d'une construction en saillie prenant appui sur des CORBEAUX^o ou en porte à faux.

ENGRAVURE

n. f.



Réservation ou rainure dans une maçonnerie permettant l'encastrement et la protection d'un relevé de zinc ou d'une étanchéité. On réserve des engravures à la base d'une souche de cheminée ou sur une joue de lucarne pour y réaliser un ABERGEMENT^o, on crée une engravure en pied d'un mur contre une terrasse pour y réaliser un relevé d'étanchéité.

L'engravure est cependant une espèce en voie de disparition, elle est délicate à réaliser pour le maçon et coûteuse en main-d'œuvre ; on préfère aujourd'hui de plus en plus la remplacer par des SOLINS^o préfabriqués en aluminium placés en applique sur la maçonnerie et dont l'étanchéité est assurée par un joint "à la pompe" plus ou moins fiable...

ENRAYURE

n. f.

Bois horizontaux qui forment la base de la charpente d'une tour ou d'un clocher. Les enrayures "sonnent" autour d'un POINÇON^o central.

ENTABLEMENT

n. m.

Corniche en saillie qui couronne un édifice, une baie, une façade ou une devanture.

ENTRAIT

n. m.

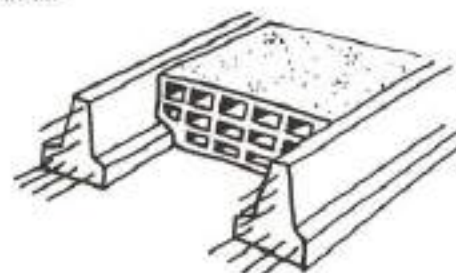
Pièce de charpente horizontale qui constitue la base d'une FERME^o et relie les ARBALÉTRIERS^o. Il joue le rôle de tirant. Il peut être MOISE^o lorsqu'il est constitué de deux pièces de bois parallèles.

Il peut être retroussé ou qualifié de faux-entrait s'il n'est pas situé à la base de la ferme mais en partie supérieure des arbalétriers.

Une ferme de combles habitables peut avoir un entrait qui supporte un solivage, et un entrait retroussé qui la renforce.

ENTREVOUS

n. m.



Espace entre deux solives ou poutrelles d'un plancher et par extension ce que l'on met en place pour le combler. Aujourd'hui on parle



d'entrevous pour désigner les hourdis préfabriqués sur lesquels on coulera la dalle de compression.

ÉPAUFURE

n. f.
Éclat d'une arête ou d'un CHANT*. L'arête est épauférée.

ESPAÑOLETTE



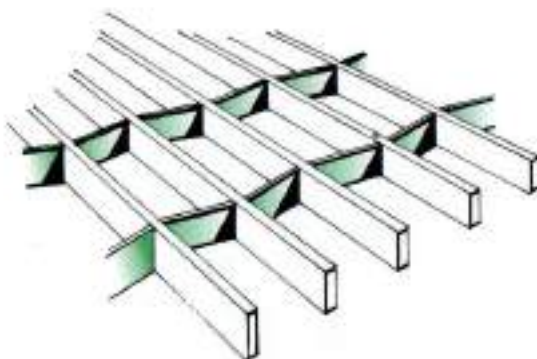
n. f.
L'espagnolette est une fermeture en applique constituée d'une tringle pivotante que l'on manœuvre avec une poignée basculante. Elle est munie de crochets hauts et bas qui se bloquent soit dans des gâches soit derrière des arrêts d'équerre. L'espagnolette a été remplacée par la CRÉMONE* pour nos fenêtres modernes, mais elle subsiste sur nos volets et persiennes sous une forme beaucoup moins ouvragée que jadis.

ÉSSENTE

n. f.
Voir BARDEAU*.

ÉTRÉSILLON

n. m.



Pièce de bois destinée à maintenir un écartement. On place une file d'étrésillons pour rigidifier un solivage et empêcher les solives de déverser.

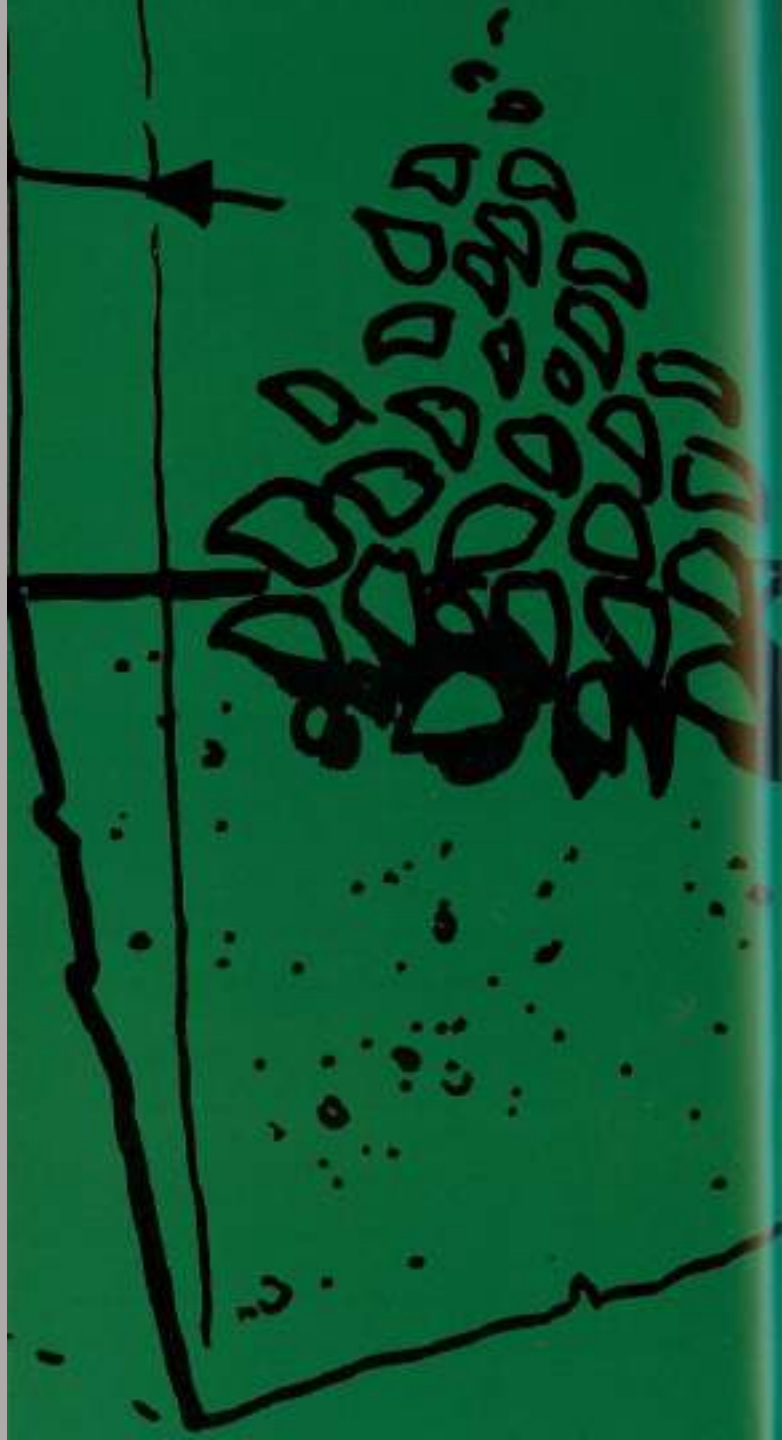
On étrésillonne une ouverture pour lui donner de la rigidité pendant le temps de travaux de restauration d'une maçonnerie ou de reprises en sous-œuvre, par exemple.

EXTRADOS

n. m.

Face supérieure d'une voûte ou d'un arc, par opposition à l'INTRADOS*.





FAÏENÇAGE

n. m.

Phénomène de micro fissuration superficielle organisée en mailles fermées assez régulières. Le faïençage traduit souvent un retrait trop rapide ou trop important en surface dû à un excès d'eau, ou de liant, ou de chaleur lors de la prise de l'enduit, de la chape ou du glacis de ciment concernés.

Le faïençage peut être apprécié en matière de céramique où il est parfois recherché, il ne l'est jamais en matière de bâtiment où il n'est qu'inesthétique et inquiétant pour les novices.

FERME

n. f.

Charpente assemblée posée dans un plan vertical, qui sert à supporter une toiture.

Une ferme est au plus simple un triangle dont la base est l'ENTRAIT*, les côtes les ARRABÉTIERS*, la hauteur le POINÇON*. Ce triangle rigide supporte des PANNES* qui supportent elles-mêmes les CHEVRONS* qui reçoivent la couverture. Il existe de multiples formes de fermes qui peuvent être réa-

lisées en bois ou en métal : demi-fermes, fermes à la Mansart, fermes à entrait retroussé... Elles peuvent comporter suivant leur géométrie et leur PORTÉE* des pièces complémentaires telles que des CONTREFICHES* des jambettes ou JAMBES DE FORCE*, des BLOCHETS*.

FERMETTE

n. f.

Les fermettes sont réalisées sur le même principe de triangulation que les FERMES* mais avec des bois de faible section. Elles sont faiblement espacées et jouent le rôle de chevron support de couverture et de solivage support de plafond en même temps que celui d'ossature du comble. Leur point faible est le CONTREVENTEMENT* qui doit être parfaitement réalisé pour donner une bonne rigidité à l'ensemble.

Attention : les charpentes en fermettes ne sont pas conçues la plupart du temps pour stocker les vieux journaux et les meubles de grand-mère, leurs combles sont inaccessibles sauf pour des visites d'entretien.

FEUIL

n. m.

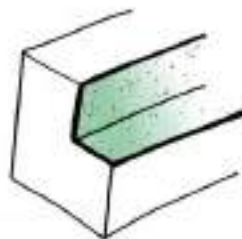
Synonyme de film employé en matière de peinture ou de vernis (pour paraître plus savant). Le feuil de peinture désigne le film laissé par une ou plusieurs couches adhérentes entre elles.

FEUILLURE

n. f.

Angle rentrant pratiqué en place d'une arête pour recevoir quelque chose.

En maçonnerie, on réserve des feuillures sur le pourtour d'une baie pour y placer une menuiserie ou recevoir des volets ou en sol pour y placer un cadre encastré, par exemple.



Feuillure

En menuiserie, on pratique des feuillures sur un dormant de fenêtre où se logera l'ouvrant, on feuillure un cadre pour y poser une trappe ou des bois d'une croisée pour y placer le vitrage...

FILLER

n. m.

En menuiserie d'agencement, élément de remplissage (to fill en anglais) destiné à combler un vide entre un meuble et une paroi ou un plafond.

FLACHE

n. m.

Zone en léger creux dans un sol ou sur un parement de mur.

Partie d'une pièce de bois où il subsiste de l'écorce et de l'aubier. Les bois de charpente sont exigés sans flaches.

FLAMBAGE / FLAMBEMENT

n. m.

Déformation d'un élément de structure sous l'effet d'une contrainte de compression longitudinale trop importante. Le flambement "fait plier" un mur ou un poteau, c'est le contraire d'une traction.



FLÈCHE*n. f.*

Déformation courbe d'un élément porteur, le plus souvent horizontal, sous l'effet d'une surcharge ou éventuellement de son propre poids. Flèche vient ici de fléchir, un plancher ou une poutre « prennent de la flèche ».

On donne parfois à certaines poutres une « contre-flèche » pour compenser par avance l'effet de leur mise en charge.

La flèche désigne également la hauteur d'un arc ou d'un élément courbe entre son centre et ses appuis.

FLIPOT*n. m.*

Petite baguette de bois que l'on insère dans une fente pour la garnir.

FLUAGE*n. m.*

Dans le bâtiment, ce phénomène de déformation lente et irréversible concerne le bois et le béton. Les parties comprimées s'écrasent très lentement sous charge, ce qui provoque des flexions lentes de poutres ou de planchers difficilement contrôlables et réparables.

Dans des immeubles anciens en ossature béton, on voit des cloisons se mettre en charge et flamber (voir FLAMBEMENT*) jusqu'à la rupture sous l'effet de la flexion des planchers.

Les origines du fluage du béton sont complexes et dépendent de sa composition et de sa mise en œuvre. On sait cependant avec certitude que les bétons trop mouillés au coulage subiront un fluage important.

FONÇURE*n. f.*

Boisage de support réalisé pour donner la pente à un chéneau ou un ouvrage de zinguerie encaissé.

FORGET*n. m.*

Débord de toiture et par extension chéneau dans certaines régions.

FOUBRURE*n. f.*

Pièce rapportée sur un élément pour lui donner une épaisseur plus importante. On pose des fourrures sur une fenêtre pour qu'elle puisse recevoir l'épaisseur d'un doublage, par exemple.

FRUIT*n. m.*

Inclinaison du parement d'un mur plus large à la base qu'à son sommet. On donne du fruit à un mur de soutènement.





GABION

n. m.

Élément de soutènement, de stabilisation de terres ou de confortement de berges, constitué d'une cage métallique remplie de pierres.

GALANDAGE

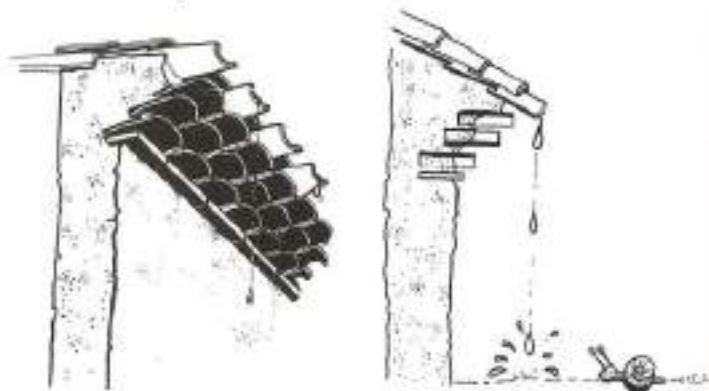
n. m.

Cloison non porteuse de faible épaisseur en bois ou en briques. Ce mot ne fait plus partie du langage courant mais reste employé dans nos campagnes...

GARDE-GRÈVE

n. m.

Voir CRAPAUDINE*.

GÉNOISE*n. f.*

Corniche constituée de plusieurs rangs de tuiles posés en quinconce et en saillie du parement d'un mur. La génoise fait partie des archétypes de l'architecture provençale que l'on aime à placer dans le pavillon de nos rêves mais que l'on affuble d'une gouttière, alors que son rôle consistait justement à s'en passer en éloignant les ruissellements des murs.

GIRON*n. m.*

Profondeur d'une marche d'escalier mesurée sur sa ligne de foulée entre deux contremarches.

GIRONNÉE*adj.*

Se dit d'une marche tournante d'un escalier balancé.

Se dit également d'ardoises ou de tuiles trapézoïdales employées pour couvrir des éléments coniques ou arrondis.

GOBETIS*n. m.*

Couche mince d'enduit très dosé et liquide que l'on emploie pour préparer un support et améliorer l'accroche d'un enduit de finition. Il est recommandé de réaliser un gobetis sur un béton lisse avant de l'enduire. Le gobetis peut être complété par un entoilage ou une armature de grillage à la rencontre de matériaux de natures différentes.

GRÈSÉ*adj.*

S'emploie aujourd'hui pour qualifier la finition d'un enduit mince plastique ou minéral taloché finement.





HARPAGE

Pl. III.

Appareillage croisé d'un angle de murs ou d'un about de mur en attente de sa prolongation. Voir BESACE*.

HÉLIROPTÈRE

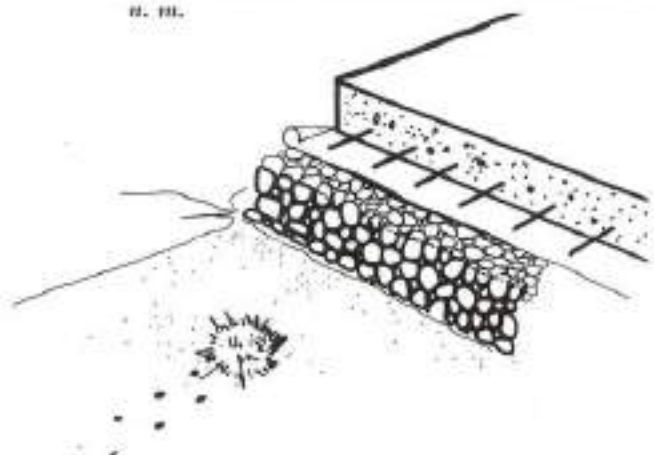
Pl. III.

Outil de maçon servant à talocher ou lisser une dalle ou une chape. L'hélicoptère du maçon à les pales tournées vers le sol, il est mû par un moteur thermique. On l'appelle aussi truelle mécanique.



HÉRISSEON

n. m.



Blocage de pierres réalisé préalablement à un dallage sur terre-plein pour en assurer l'assise. Le hérisson doit être parfaitement compacté.

HOUDER

v. tr.

Synonyme de maçonner, bâtir ; hourder une cloison brique au plâtre ou un mur de pierre au mortier de chaux.

HOURDIS

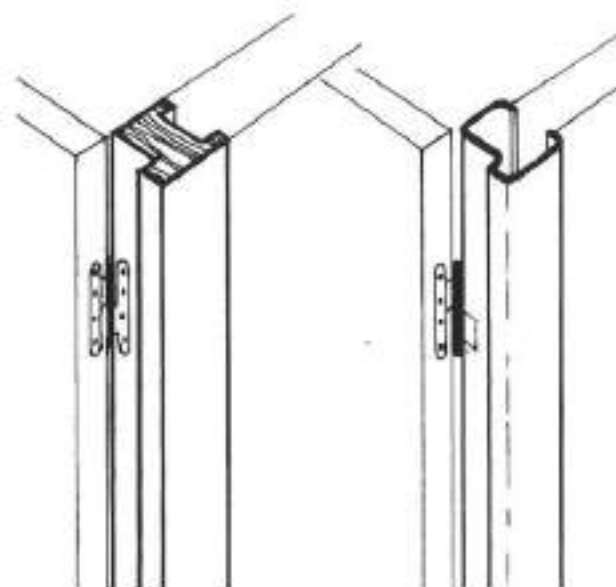
n. m.

Éléments d'un plancher posé entre des poutrelles support et sur lesquels on coule la dalle de compression armée. Les hourdis sont le plus souvent de ciment mais peuvent être isolants en polystyrène ou mixte en béton et matériaux isolants.

Les hourdis céramique ont été victimes des premiers chocs pétroliers car trop coûteux à la fabrication.

HUISSERIE

n. f.



Cadre dormant d'une porte. Les huisseries le plus souvent en bois peuvent également être métalliques.





IMPRESSION

n. f.

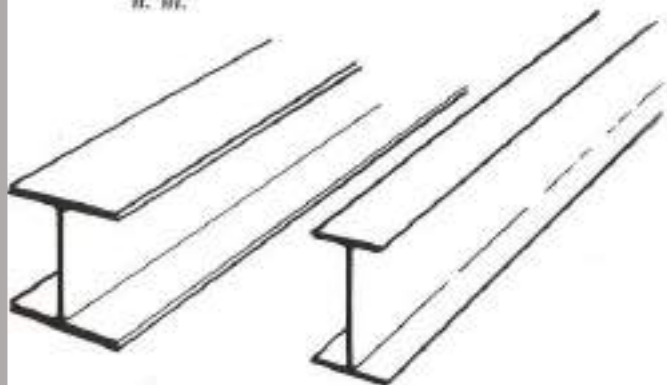
Sous-couche de peinture diluée appliquée en préparation des supports à peindre ou à tapisser.

On imprime les menuiseries à peindre ou les plaques de plâtre préalablement à la pose de tapisseries. L'impression sert à nourrir ou préparer un fond.

INTRADOS

n. m.

Face inférieure d'une voûte ou d'un arc par opposition à EXTRADOS^o.

IPÉ / IPN*n. m.*

Poutre métallique dont la section est un I. Il existe également des profils en H (HEA HEB), mais le vocable IPN est celui couramment employé par les architectes et tous autres novices en matière de charpente métallique pour désigner une poutre profilée de forte section.

ISOPLANE*adj.*

Se dit d'une porte plane constituée de deux parements en isorel prépeint ou contreplaqué assemblés sur un cadre et reliés par une âme en carton alvéolé.

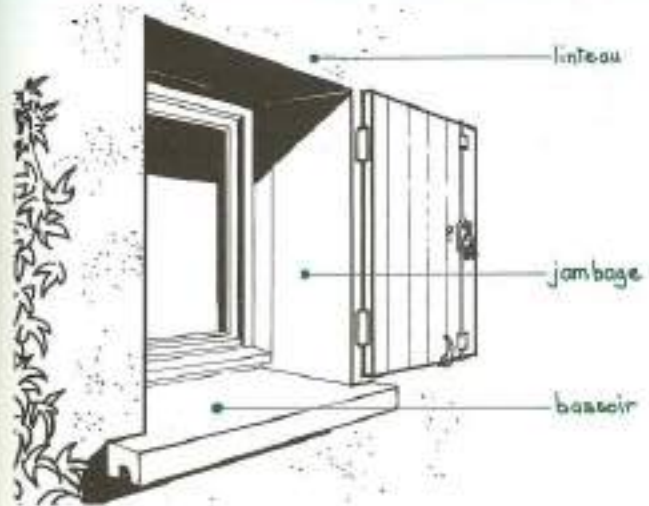


Plus tard le J !
 Il n'y a pas de quoi en faire un K



JAMBAGE

n. m.



Montant latéral d'une baie sur lequel repose le LINTEAU^o. Se dit aussi pour un montant de cheminée.

JAMBE DE FORCE

n. f.

Pièce de charpente oblique qui soulage une pièce en réduisant sa portée. Synonyme de CONTRE-FICHE^o.

JAMBONNEAU / JAMBON

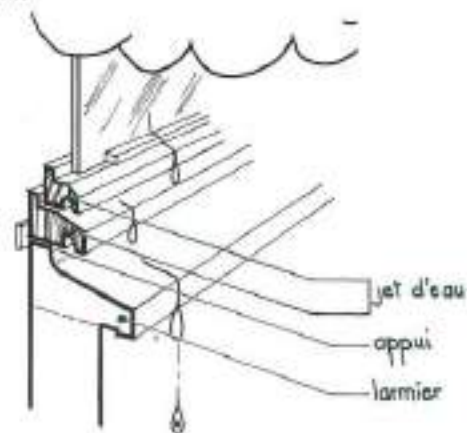


n. m.

Pièce de jonction de deux descentes d'eaux pluviales en forme d'entonnoir et de... jambon. On peut également parler de cuvette mais cela est moins appétissant.

JET D'EAU

n. m.

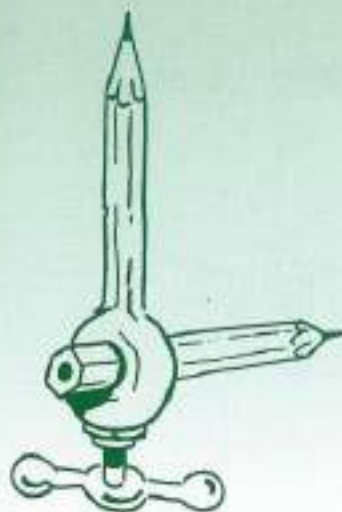


Profil saillant destiné à écarter les eaux de ruissellement. Sur une fenêtre les traverses basses des ouvrants sont munies de jets d'eau, soit arrondis en DOUCINE[®] sur les menuiseries anciennes soit à pan coupé sur les menuiseries modernes. Les jets d'eau comportent une rainure en sous-face jouant le rôle de goutte d'eau.

JOUÉE

n. f.

Paroi latérale d'une lucarne.



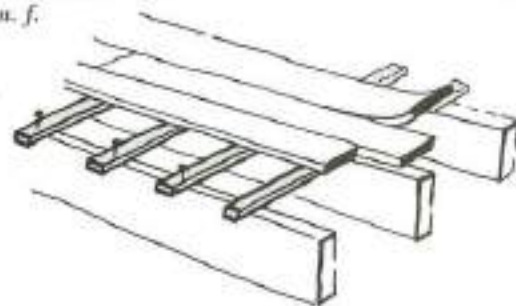
LAIZE

n. f.

Synonyme de lé, largeur d'un revêtement mural. Lé ou laize de papier peint ou de tissu.

LAMBOURDE

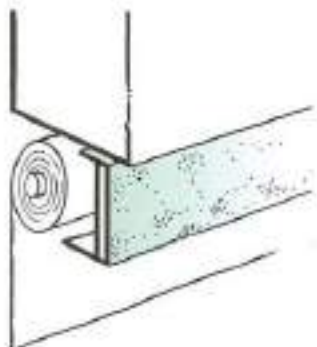
n. f.



Pièce de bois servant de support au clouage d'un parquet. Les lamboordes sont clouées sur les solives porteuses ou chevillées et scellées sur la dalle qui reçoit le parquet. Elles peuvent être posées sur des patins acoustiques en pose flottante.

LAMBREQUIN

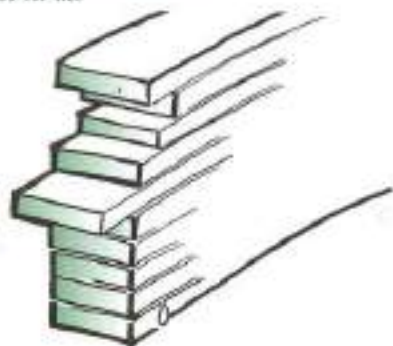
n. m.



Bandeau d'ornement en tôle ajourée ou en bois disposé pour masquer l'enroulement d'un store, d'un volet ou d'une grille roulante d'une boutique. Le mot lambrequin désigne aujourd'hui tout panneau d'habillage qui masque l'enroulement d'une occultation ou d'un store.

LAMELLÉ-COLLÉ

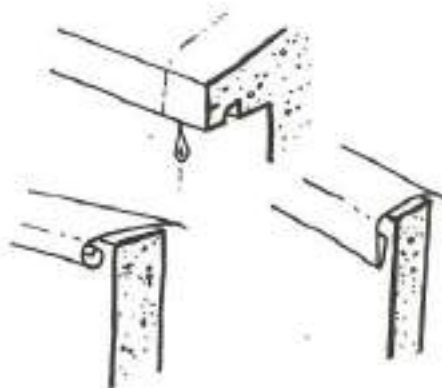
adj. et n. m.



Technique de charpente qui consiste à coller des lames de bois pour obtenir des poutres et éléments de charpente de grandes dimensions. Le lamellé-collé offre une très grande résistance. On réalise de grandes portées et des charpentes courbes grâce à cette technique.

LARMIER

n. m.



Profil jouant le rôle de goutte d'eau. En maçonnerie, c'est une rainure ou une cannelure creuse en sous-face d'un ouvrage qui contraint l'eau à s'égoutter. Les BASSOIRS* de fenêtres, les BANDEAUX* en saillie sont munis de larmiers. En zinguerie on réalise une pince pliée vers l'intérieur sur une bande de RIVE* ou en pied d'un habillage quelconque pour jouer ce rôle.

LATTIS

n. m.

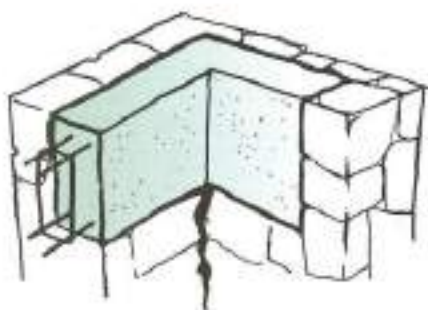
Ensemble de petites lattes de bois parallèles disposées régulièrement. On utilisait jadis un lattis jointif de châtaignier cloué sous des solives pour réaliser un plafond plâtré.

On peut parler de lattis pour désigner l'ensemble des liteaux supports d'une couverture, espacés alors suivant le PUREMENT* des éléments de couverture.



LIBAGE

n. m.



Élément de renfort noyé dans un mur à son origine pour recevoir l'appui d'une poutre. Désigne également par extension, un renfort réalisé en restauration. On réalise des libages en béton armé pour "coudre" une fissure ou un angle dans une maçonnerie ancienne, par exemple.

LIERNE

n. f.

Synonyme de lien.

En charpente bois on utilise des liernes entre CHEVIBONS* ou des liernes entre un POINÇON* et des PANNES* faitières, en charpente métallique on les place entre PANNES*. La lierne est un renfort ou un élément de contreventement.

LIGNOLET

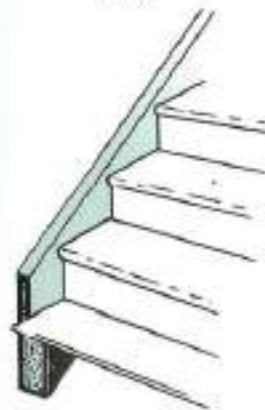
n. m.

Rang supérieur d'une couverture en ardoise qui dépasse de quelques centimètres du faitage pour en assurer l'étanchéité. Le faitage à lignolet est orienté du côté des vents dominants.

Le couvreur moderne préfère une bande de zinc faitière hélas... moins élégante mais plus efficace.

LIMON

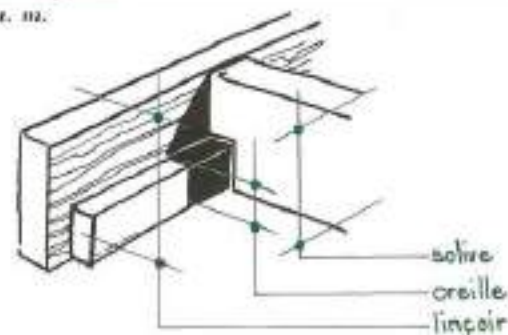
n. m.



Partie rampante soutenant les marches d'un escalier. Le limon est la plupart du temps en extrémité des marches mais peut être unique et central. Il est soit rampant -à la française- et suit la pente des nez de marches ou à crémaillère -à l'anglaise- lorsqu'il est placé sous celles-ci. Il peut être en pierre, béton, bois massif, lamellé-collé ou métallique.

LINÇOIR

n. m.



Le linçoir est utilisé le plus souvent dans des SOLIVAGES* bois pour recevoir les abouts de SOLIVES* que l'on ne souhaite pas encastrer dans un mur, soit parce qu'il présente des caractéristiques mécaniques faibles, soit qu'il s'y trouve des conduits de fumée encastrés. Il fonctionne comme un CHEVÊTRE* mais son rôle est plus d'éviter un encastrement de solives que de créer une trémie.

On parle également de poutre MURAILLÈRE* lorsque le linçoir est continu le long d'un mur où il est scellé.



LINTEAU

n. m.

Élément supérieur d'une baie qui repose sur ses JAMBAGES* (ou piédroits). Le linteau est aujourd'hui le plus souvent en béton armé coulé en place ou préfabriqué, mais peut être en pierre massive ou appareillé (PLATE-BANDE*), en bois ou en métal.

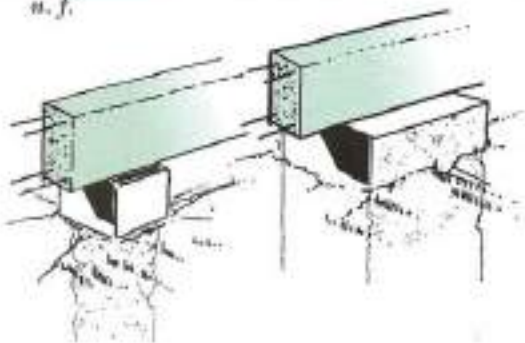
LITEAU

n. m.

Bois de petite section carrée ou rectangulaire qui sert de support à des éléments de couverture, ils sont cloués sur les chevrons perpendiculairement à ceux-ci et espacés suivant le PUEAU* des éléments de couverture.

LONGRINE

n. f.



La longrine est une poutre armée enterrée qui sert à répartir des charges à la base d'un mur ou à les reporter sur des points d'appui de fondations isolées.

On réalise une longrine de répartition sur une semelle filante de gros béton ou des longrines qui soutiendront des murs en s'appuyant sur les PIEUX* ou des PUIS* de fondation à leurs extrémités.



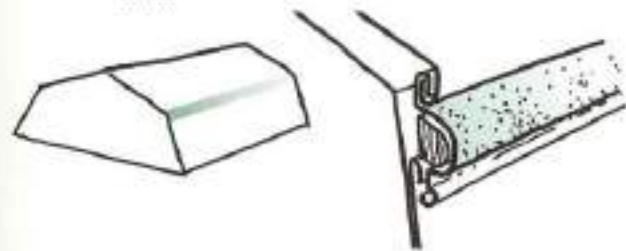
MANNEQUIN

n. m.

Gabarit que l'on place entre les BANCHES* d'un mur avant coulage du béton pour y réserver une ouverture.

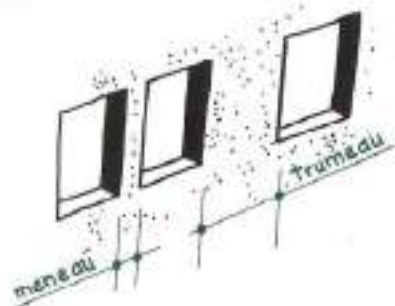
MEMBRON

n. m.



Profil bombé en zinc. Dans un comble à la Mansart, il assure le raccordement entre les deux pentes de la couverture. Il est alors situé en sommet de BRISIS*.



MENEAU*n. m.*

Montant ou traverse qui divise une baie. Fenêtre à meneaux.

MÉRULE*n. f. ou n. m.*

Champignon parasite du bois qui provoque son pourrissement et sa disparition. Le (ou la) mэрule aime les ambiances obscures et humides comme tout champignon.

Il est très prolifique comme souvent tout champignon non comestible...

MITRE*n. f.*

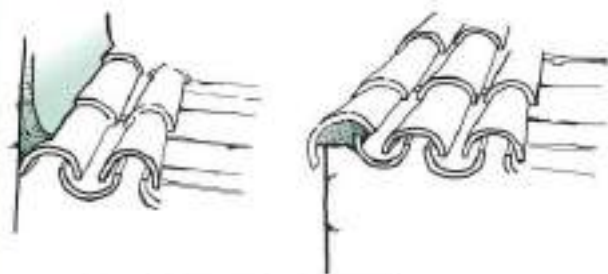
Couronnement d'un conduit de cheminée, le plus souvent en terre cuite.

MODILLON*n. m.*

Petite console décorative placée sous une corniche à intervalles réguliers.

MOISE*n. f.*

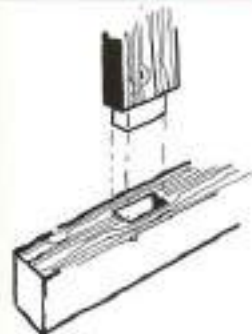
Dédoublement d'une pièce de charpente en deux pièces parallèles qui sont assemblées sur les autres en les prenant en sandwich. Ses assemblages sont souvent fait à mi-bois et renforcés par boulonnage.

MORAINE*n. f.*

SOLIN* ou cordon de mortier
Cordon de tuiles rondes scellées en BIVE* d'un toit.

MORTAISE*n. f.*

Pour assembler des pièces de bois, cavité rectangulaire pratiquée dans une pièce pour y ménager un emboîtement femelle qui recevra le tenon, pièce mâle de l'assemblage.



MOUCHETTE*n. f.*

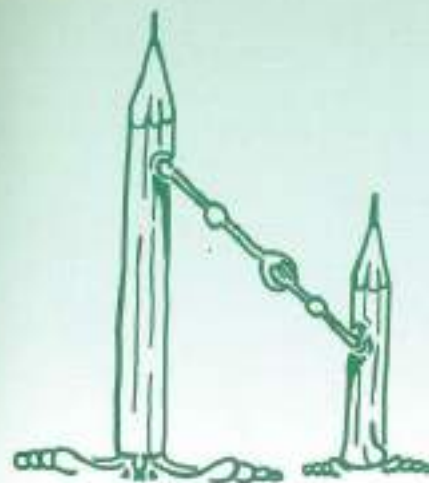
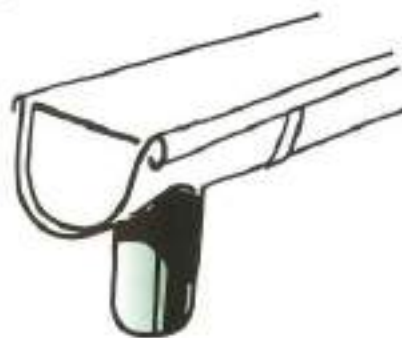
Petite moulure à profil convexe que l'on réalise le plus souvent sur un **CHANT**[®] des lames de lambris.

MOUTON*n. m.*

Lourde masse servant à fonder (enfoncer) les pieux battus.

MURAILLÈRE*n. f.*

Poutre scellée le long d'un mur. Voir **LINÇOIR**[®].

**NAISSANCE***n. f.*

Plan de départ d'une voûte.
Élément de raccordement d'une descente d'eau pluviale soudé sur un chéneau ou une gouttière.



NOQUET*n. m.*

Pièce de zinc pliée dont on se sert en couverture pour réaliser des noues ou des arêtiers fermés, des raccords entre une couverture et un ouvrage vertical.

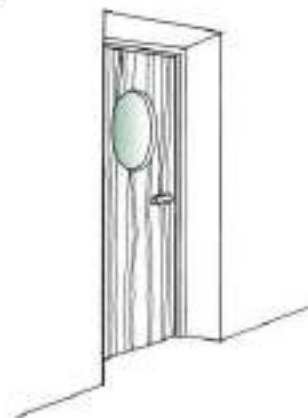
Les noquets sont utilisés en couverture de tuiles ou d'ardoises.

NOUE*n. f.*

Angle rentrant ou CUEILLIE* formé par la rencontre de deux versants de toiture. Opposé de l'arêtier qui est une arête saillante entre deux versants.

NU*n. m.*

Surface du parement fini d'un mur ou d'un ouvrage. On s'y réfère pour donner les cotes des éléments en saillie ou en retrait. Un BASSOIN* sera en saillie de 10 cm du nu du mur alors que la fenêtre sera en retrait de 20 cm, par exemple.

**OCULUS***n. m.*

Petite baie circulaire dans un mur. Ouverture pratiquée dans le vantail d'une porte pour recevoir un vitrage.

OPUS INCERTUM

n. m.

APPAREILLAGE* de pierres d'un mur ou de dalles en sol en éléments irréguliers dont les joints sont "incertains" et multidirectionnels.

OREILLE

n. f.

Appui continu en saillie sur les faces latérales d'une poutre ménagé pour recevoir des abouts de solives, de poutres béton d'un plancher hourdis, par exemple.

ORIEL

n. m.



Avancée de façade en encorbellement et largement vitrée. On dit également *bow-window* mais le terme est moins savant et plus restrictif, le *bow-window* n'étant pas nécessairement placé en encorbellement.

OUTEAU

n. m.



Petite lucarne de comble de forme le plus souvent triangulaire.

**PALPLANCHES**

n. m.

Panneaux le plus souvent métalliques se clavetant entre eux pour constituer une barrière de retenue étanche. On fonce les palplanches dans un terrain aquifère ou en fond d'une rivière pour délimiter une zone d'intervention qui sera excavée ou pompée pour y réaliser un ouvrage.

PANNE

n. f.

Pièce de charpente horizontale qui supporte les chevrons et repose sur des murs et/ou des FERMES* assemblées. Les pannes sont dites Sablières lorsqu'elles sont situées en bas de versant, faitières au faitage, courantes sur les versants entre les précédentes.

Elles sont dites de jouée si elles supportent les joues d'une lucarne, dans ce cas elles suivent le rampant de la toiture.



PANNERESSE

n. m.

Pierre disposée en long dans un appareillage d'angle. Voir **BESACE**[®].

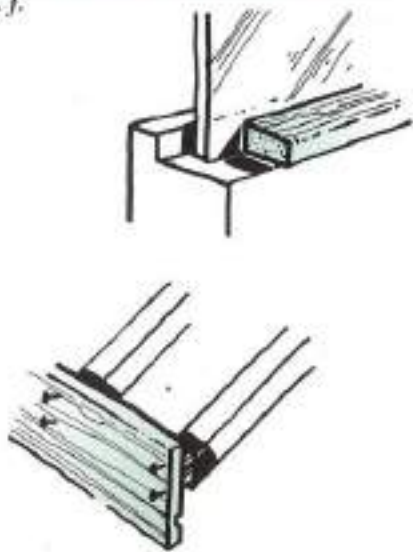
PANNETONNAGE

n. m.

Fixation de tuiles sur un versant ou une rive exposée, réalisée par crochet, clouage ou vissage.

PARCLOSE / PARCLOSE

n. f.



Baguette qui maintient un vitrage en feuillure d'une menuiserie. La parcloise peut être vissée, clouée ou clipsée suivant les types de menuiseries.

Désigne également les planches d'égout clouées en about de chevrons en débord de toiture ou celles posées en **RIVE**[®] d'une couverture.

PARE-VAPEUR

n. m.

Écran de plastique, papier goudronné, aluminium, destiné à s'opposer à la migration de vapeur d'eau à travers une paroi ou un isolant. On pose un pare-vapeur sur une toiture terrasse avant de l'étancher. Les isolants en fibres sont munis le plus souvent d'un pare-vapeur à placer toujours du côté chauffé. Si on place le pare-vapeur du côté froid la condensation se produira dans son épaisseur et le rendra inutile.

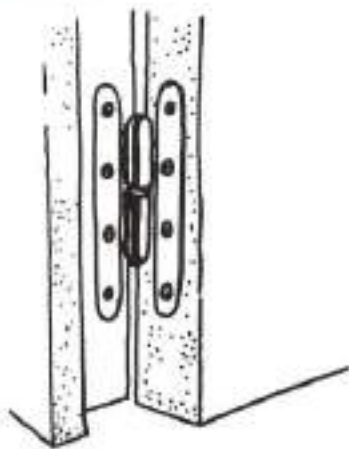
PARPAING

n. m.

Voir **AGGLO**[®].

PAUMELLE

n. f.



Ferrure de pivotement d'une porte ou d'une croisée. La paumelle est fixée à la menuiserie par des lames vissées dans le bâti et l'ouvrant, à ne pas confondre avec la fiche qui est munie de tiges vissées dans les bois et n'est employée que pour les fenêtres et portes-fenêtres.



PÈNE

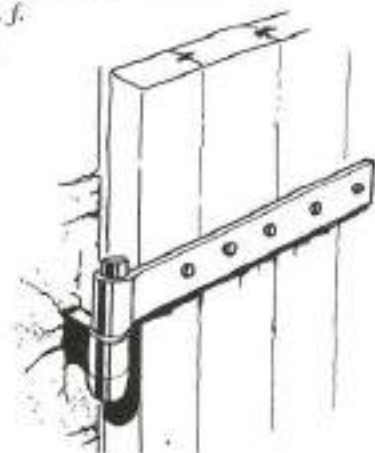
n. m.

Pièce mobile d'une serrure qui s'engage dans la gâche fixée dans un dormant.

On parle de pêne demi-tour pour désigner celui qui est biseauté et commandé par le mouvement d'une poignée ou bec-de-cane, et de pêne dormant pour celui qui est droit et manœuvré par une clef.

PENTURE

n. f.



Ferrure de volet, de lourde porte ou de portail, composée d'un gond le plus généralement scellé dans le JAMBAGE^v de l'ouverture et d'une bande de métal fixée en applique par boulonnage ou vissage sur l'ouvrant à manœuvrer.

Les pentures sont droites ou à l'équerre et plus ou moins ouvragées.

PIEDROIT

n. m.

Montant vertical latéral d'une baie (voir JAMBAGE^v), partie verticale d'un mur qui soutient une voûte.

PIEU

n. m.

Ouvrage de fondation isolé et profondément ancré. À l'origine on utilisait des pieux de bois enfoncés à refus dans le sol (on dit "foncés") ceux de la cathédrale de Strasbourg sont célèbres. Aujourd'hui on utilise le plus souvent la technique des pieux coulés en béton parfois armé, mis en place par une tarière creuse directement dans un forage ou dans un tube qui sert de coffrage et que l'on remonte au coulage. On réalise également des micro-pieux coulés dans un tube métallique laissé en place. On considère qu'un micro-pieu a un diamètre de 150 ou 200 mm alors qu'un pieu fait au minimum 400 mm.

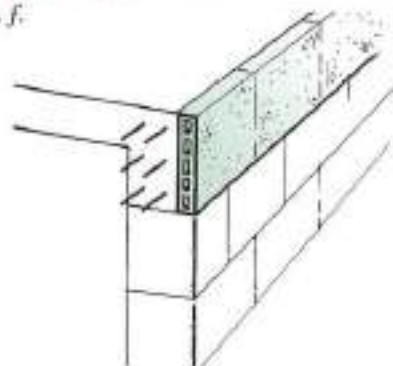
PISÉ

n. m.

Maçonnerie de terre argileuse additionnée d'agréats ou de fibres végétales, mise en place par coffrage.

PLANELLE

n. f.



Parement mince d'aggloméré ou de terre cuite placé en façade en about de dalle ou en habillage d'un chaînage béton pour le masquer et donner une homogénéité d'aspect et de comportement

à la maçonnerie d'agglos ou de brique. La planelle est supposée réduire les risques de fissuration.

Du fait de son encombrement en épaisseur, elle rend parfois difficile la mise en place des ferrillages demandés par les normes, et on lui substitue maintenant de plus en plus souvent une armature grillagée ou textile incorporée dans l'enduit de façade qui remplit la même fonction avec souvent une efficacité tout aussi relative.

PLAIE-BANDE

n. f.

Linteau droit d'une ouverture constitué de pierres appareillées en claveaux.

Défoncé en creux au pourtour d'un panneau de menuiserie qui s'EMBRÈVE* dans un cadre. Panneau à plate-bande.

PLÉNUM

n. m.

Volume situé au-dessus d'un plafond suspendu sous une toiture ou un plancher. On peut y faire circuler les fluides ou y placer des installations techniques.

PLIOLITE

n. f.

Résine qui entre dans la composition de certaines peintures de façades.

POINÇON

n. m.

Pièce de bois verticale d'une FERME* sur laquelle sont assemblés les ARBALÉTRIERS* et dont la base est assemblée sur l'ENTRAIT*.

POLOCHON

n. m.

Patin de plâtre serré, armé de filasse qui sert à réaliser des scellements pour des ouvrages de staff ou de marbrerie.

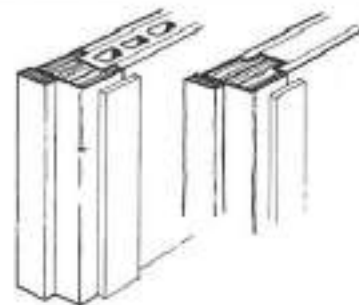
PORTÉE

n. f.

Distance franchie entre deux appuis par une structure ou un élément de structure : une poutre, un portique ou une ferme de charpente, un plancher, une panne, un chevron, une solive, etc.

POTELET

n. m.



Petit poteau court en charpente ou élément de rigidification prisonnier verticalement dans une cloison. Parfois également synonyme d'HUISSE*.

PRÉCONTRAIT

adj.

Qualifie un élément de béton préfabriqué dans lequel sont noyées des armatures d'acier mises sous tension avant le coulage et relâchées ensuite lorsque la prise du béton est faite. Cette tension interne des armatures améliore les performances de l'ouvrage.

On réalise le plus souvent des poutrelles, des poutres et des PRÉDALLES* précontraintes.

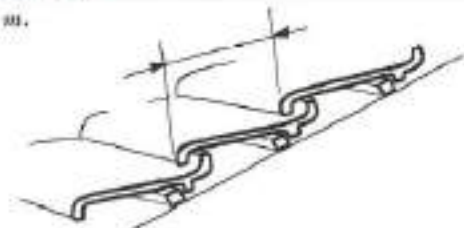


PRÉDALLE*n. f.*

Dalle de béton mince préfabriquée qui sert de coffrage perdu à une dalle pleine en béton armé. Une prédalle peut être en béton PRÉCONTRAINÉ*. Sa sous-face est généralement très lisse, et permet l'application directe d'un enduit mince pour obtenir une finition parfaite du plafond du local inférieur. Le revers de la médaille est le traitement des joints entre prédalles qui doivent être parfaitement bourrés avec un mortier spécial sous peine de vilaines fissures non 1792...

PUIT*n. m.*

Massif de fondation isolé semi-profond, généralement de 3 m à 3,50 m maximum.

PUREAU*n. m.*

Partie d'un élément de couverture, tuile ardoise ou bardeau apparente en toiture. Sa dimension dans le sens du rampant correspond à l'écartement des liteaux qui supportent les éléments de couverture.

PURGER*v. tr.*

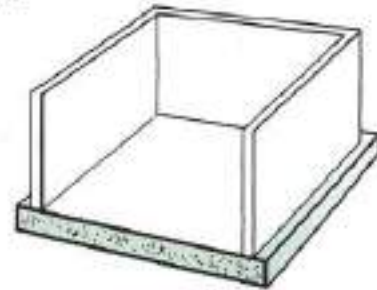
Débarrasser quelque chose de ses parties impropres. On purge un remblai de pierres pollué par de la terre, par exemple, ou un fond de fouille dégradé par les intempéries pour couler des fondations sur un terrain sain.





RADIER

II. III.



Fond d'un regard en pente.

Système de fondation constitué d'une dalle armée de la surface du bâtiment à supporter, coulée sur un HÉRISSEON[®] à même le sol lorsque sa portance est faible. Le radier dit alors général peut être complété par un système de pieux courts et serrés qui améliorent sa portance dans les terrains très difficiles. On parle alors de radier-brosse.

RAGRÉAGE

n. m.



Enduit fin spécial, mis en place partiellement ou sur toute la surface d'un ouvrage béton pour parfaire son aspect, en supprimer les bulles, reprendre des arêtes ÉPAULÉES*, masquer des raccords de BANCHES*, des désaffleurements ou des FLACHES*, ou en préparer la surface en vue du collage d'un sol mince.

RAPPOINTIS

n. m.

Pointes ou tiges métalliques enfoncées dans un bois ou une maçonnerie pour renforcer une liaison avec un ouvrage connexe ou rapporté en saillie. On pose des rappointis sur une huisserie pour la lier avec le bâti d'une cloison en brique, par exemple.

RATISSAGE

n. m.

Action de préparer une surface à peindre ou tapisser à l'aide d'un enduit fin pour en faire disparaître les défauts et lui donner un aspect parfaitement lisse.

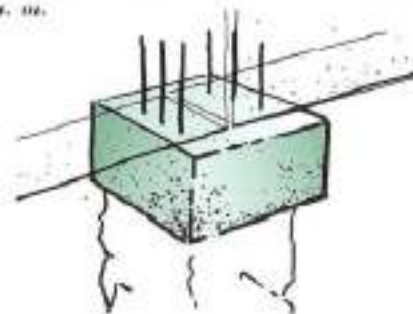
RAVOIRAGE

n. m.

Forme en mortier ou béton maigre coulé sur un sol brut pour le niveler ou noyer des canalisations avant de poser un carrelage scellé ou une isolation de plancher chauffant.

RECÉPAGE

n. m.



Action de démolir partiellement des têtes de pieux de fondation pour les mettre au niveau voulu et en dégager les armatures qui seront reliées à celles des LONGRINES* qui y prendront appui.

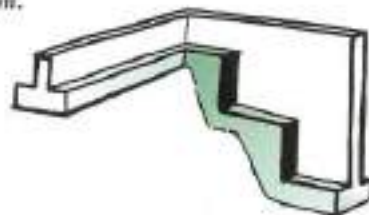
RECUIT

adj.

Voir ÉCROUÏ*.

REDAN

n. m.



Ou redent. En maçonnerie, désigne des décalages successifs de niveau permettant de franchir une dénivellation.

On réalise des redans sur la CADETTE* d'un mur de clôture situé sur un terrain pentu ou dans des niveaux d'assise de fondation pour adapter une construction à une pente ou relier deux niveaux de fondations différents d'un même bâtiment.



REFEND

n. m.

Mur porteur, intérieur à une construction. La répartition des murs de refend -leur trame- est conditionnée principalement par la portée* des planchers ou des charpentes qu'ils supportent.

Ils ont, de plus, un rôle de CONTREVENTEMENT* et de rigidification de la construction.

REFOUILLEMENT

n. m.

Évidement ou résultat d'un approfondissement.

REGARD

n. m.



Caisson cubique ou cylindrique en béton préfabriqué ou coulé en place, fermé par un tampon ou tapiot qui permet la visite et l'entretien des réseaux.

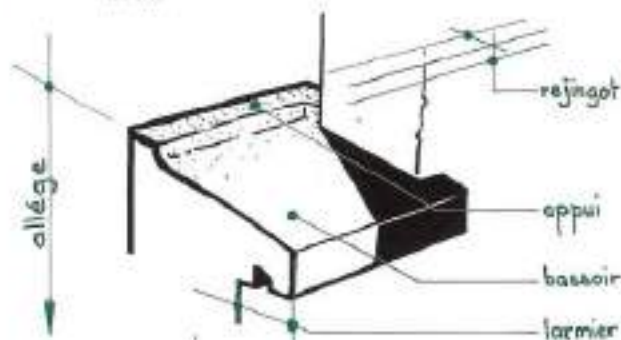
Les bonnes pratiques veulent que l'on place un regard au pied de chaque chute ou descente et à chaque changement de direction d'une canalisation ou raccordement sur une autre. Les pratiques hélas de plus en plus courantes pour gagner quelques sous, font qu'on les remplace par des coudes et pièces de jonction non visitables...

Le regard doit avoir un bon fond ou RADIER* bien épenté avec un fil d'eau bien lisse pour éviter que des matières ne s'accrochent et le colmatent rapidement.

Il peut être siphonné, de tirage pour des câbles électriques ou téléphonique, ou borgne s'il n'a pas de tapiot.

REJINGOT

n. m.



Relevé sur un appui maçonné ou BASSOIR* où repose la traverse basse d'une menuiserie. Le rejingot sert à dégager cette traverse ou pièce d'appui pour donner toute son efficacité à son JET D'EAU*.

RETOMBÉE

n. f.

Pour une baie, c'est la partie de mur entre son linteau et le plafond à l'intérieur d'une pièce, alors que l'ALLÈGE* est la partie entre son appui et le sol.

Pour une poutre, c'est sa saillie en sous-face d'un plancher ou d'une dalle qu'elle supporte.



RIBBÉ*adj.*

Finition d'enduit mince ou d'enduit plastique qui dessine un réseau de stries peu profondes, soit du fait du roulage des granulats de surface ou de l'emploi d'une TALOCHE* dentée.

RIVE*n. f.*

En général synonyme de CHANT*.

En couverture, la rive est l'extrémité latérale d'un pan de toiture en pignon ; elle peut être droite ou braise, traitée avec des tuiles de rives, planches de rives, bandes en zinc de rive...

On peut également parler de la rive supérieure d'une toiture ou rive de tête, lorsqu'elle s'appuie contre un mur.

**SABOT***n. m.*

Pièce de charpente en bois servant d'appui sur une dalle à un ARBALÉTRIER*.

Étrier métallique fixé sur un mur ou une pièce de bois, servant d'appui à une poutre ou une solive.

SAIGNÉE*n. f.*

Rainure pratiquée dans un ouvrage pour y réaliser un encastrement.

L'électricien pratique des saignées dans les cloisons en briques ou carreaux de brique pour y encastrer ses tubes, par exemple. Il pratique également des saignées dans les bétons pour déplacer des points lumineux mal implantés lors du coffrage. Le maçon voit la chose d'un



mauvais œil puisqu'on lui coupe parfois des armatures, l'électricien râle parce que le béton est dur ; l'architecte grogne parce qu'il sait que le rebouchage sera mal fait et accompagné plus tard d'une fissure.

La saignée a mauvaise réputation dans le bâtiment comme en médecine.

SAPINE

n. f.

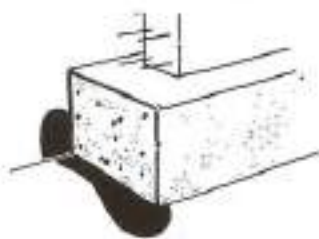
Partie d'un échafaudage où l'on trouve généralement l'escalier ou échelle d'accès aux différents niveaux de plateaux ainsi que le système de levage et d'approvisionnement des matériaux.

SCLÉROMÈTRE

n. m.

Appareil de mesure de la dureté du béton, dont le fonctionnement est basé sur la mesure du rebondissement d'une bille d'acier.

SEMELLE

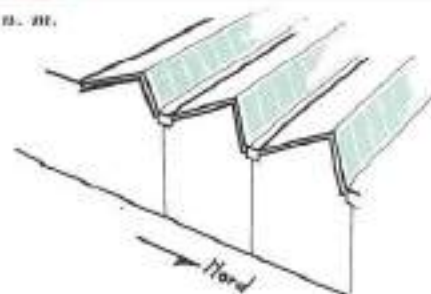


n. f.

D'une façon générale la semelle est une assise, une embase ou une platine qui supporte quelque chose. Pour le maçon c'est un ouvrage de fondation peu profond (moins de 1,50 m) qui reçoit un mur en continu -semelle filante- ou un poteau isolé -semelle isolée (évidemment). La semelle peut être en gros béton coulé à pleine fouille ou en béton armé coffré.

SHED

n. m.



Toiture constituée d'éléments répétitifs à deux pentes inégales -une pente faible et une pente très forte- souvent employée pour la couverture de bâtiments industriels par le passé. La pente la plus forte généralement orientée au nord recevait un vitrage.

Ce mode de couverture en shed n'est plus guère employé de nos jours. Quoi que...

SHINGLES

n. m.

Voie BARDEAUX*.

SHUNT

n. m.

Système de conduit de fumée ou de ventilation par lequel des conduits individuels affectés à chaque étage se raccordent par une chicane à un conduit principal collectif. Ce système a quasiment disparu des constructions neuves depuis l'apparition de la ventilation mécanique contrôlée. (VMC).

SKIMMER

n. m.

Orilice affleurant la surface de l'eau d'une piscine dont le rôle est d'éliminer les impuretés de surface en jouant également celui de trop-plein.



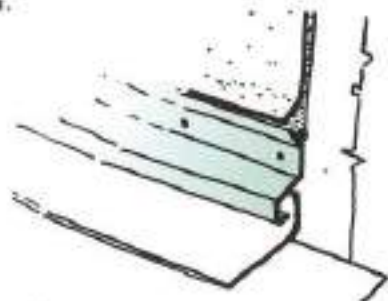
SOFFITE

n. m.

Élément en saillie d'un plafond rapporté, soit pour obtenir un effet décoratif ou masquer des canalisations, une poutre ou des équipements techniques.

SOLIN

n. m.



D'une façon générale un solin est un cordon continu d'un matériau de garnissage.

En couverture, il désigne un garnissage en mortier pour réaliser l'ABERGEMENT* entre une couverture et un ouvrage en relevé. Soit ce solin est façonné directement sur les matériaux de couverture (ce qui manque de fiabilité dans le temps car le mortier se fissure) soit il est réalisé sur une bande de zinc appelée bande soline, solidaire de l'ouvrage vertical qui forme GOUTTE D'EAU* sur le relevé lui-même solidaire de la toiture.

On emploie de plus en plus des solins ou bandes solines aluminium préfabriquées dont l'étanchéité est assurée par un joint "à la pompe" plus ou moins fiable...

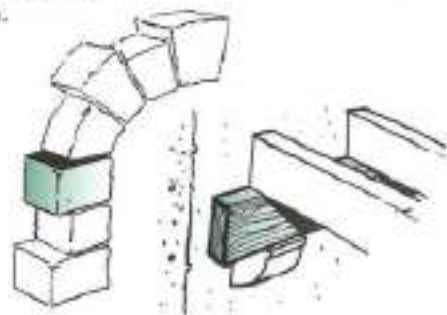
SOLIVAGE

n. m.

Ensemble des solives constituant l'ossature d'un plancher. Un solivage est le plus souvent en bois mais on peut parler de solives métalliques.

SOMMIER

n. m.



En général un sommier est une assise solide. En taille de pierre, c'est la première assise d'un arc ou pierre d'une PLATE-BANDE* appareillée prenant appui sur un jambage. En charpente, qualifie une pièce horizontale placée le long d'un mur et qui supporte des solives, désigne également l'ossature qui supporte les cloches d'une église.

SPALTER

n. m.

Large brosse de peintre.

SPRINKLER

n. m.

Robinet arroseur muni d'une ampoule de cire qui fond sous l'effet de la chaleur, il est fixé sur un réseau installé en plafond pour combattre l'incendie. Réseau de sprinklers ou "sprinklage".

STADIP

n. m.

Marque de St-Gobain vitrage pour désigner un verre feuilleté, c'est-à-dire constitué de plusieurs feuilles de verre assemblées entre elles par des feuilles de plastique (butyle) pour obtenir des performances de résistance aux chocs élevées.



STÉRÉOTOMIE*n. f.*

Science de la taille de pierres qui s'appuie sur la géométrie descriptive pour dresser les épures de taille des éléments de formes complexes.

STYLOBATE*n. m.*

Soubassement en maçonnerie ou haute plinthe de bois, généralement couronné par une moulure. Ce mot est peu employé de nos jours.

SUBJECTILE*n. m.*

Synonyme de fond lorsqu'il est destiné à recevoir une peinture ou un enduit mince.

SUBSTRAT*n. m.*

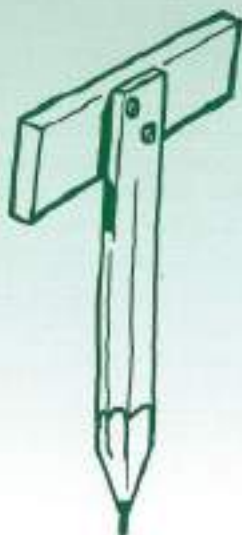
Support de quelque chose considéré dans son épaisseur. Surtout employé au sens géologique : un substrat marneux, par exemple.

SUJÉTION*n. f.*

Difficulté ou contrainte à laquelle l'exécution d'un ouvrage est soumise.

Sujétion est un mot indispensable pour tout devis descriptif qui se doit de contenir la formule magique qui résout tous les aléas de chantier : "exécution y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite mise en œuvre".

Le rédacteur est couvert, que l'exécutant se dé... brouille.

**TABATIÈRE***n. f.*

Petit châssis de toiture en fonte ou en métal vitré de verre armé et s'ouvrant en projection extérieure. Ne pas confondre avec une fenêtre de toit de type "Velux".

TABLEAU*n. m.*

Épaisseur du JAMBAGE* latéral d'une baie entre la menuiserie et le NU* du mur où elle est placée. Les tableaux intérieurs, en cas de murs épais sont généralement évasés, on dit alors "ÉBRASEMENTS*".

TABOURET*n. m.*

REGARD* préfabriqué, ou à usage particulier, par exemple : branchements, ventilations.



TALOCHÉ

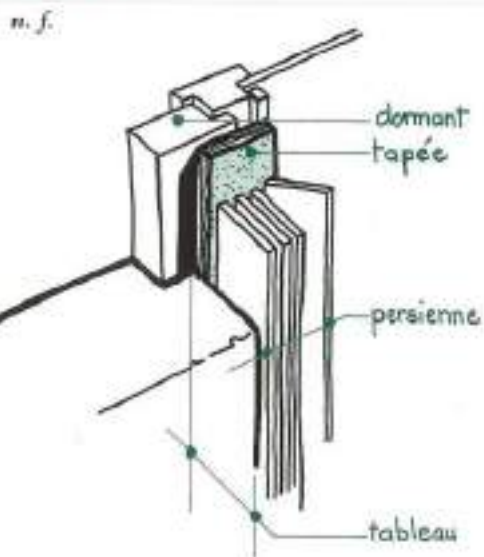


n. f.
Outil de finition de surface composé d'une plaque rectangulaire dont l'aspect peut être lisse ou garni de picots, muni d'une poignée.

TAMPON / TAPIOT

n. m.
Voir REGARD*.

TAPÉE



Pièce de bois ou cornière métallique rapportée sur le dormant d'une fenêtre ou porte-fenêtre pour y fixer des persiennes repliables en TABLEAU*. La largeur de la tapée correspond à l'épaisseur de la persienne repliée.

TAVAILLON

n. m.
Voir BARDEAU*.

TENON

n. m.
Partie mâle d'un assemblage qui prend place dans une MORTAISE*.

TERRASSON

n. m.
Partie à faible pente d'un comble à la Mansart, Ouvrage de zinc à faible pente de petite dimension.

THIBAUDE

n. f.
Sous-couche isolante de feutre de laine, en fibres synthétiques ou en matière plastique alvéolaire sur laquelle on pose un parquet flottant ou une moquette tendue.

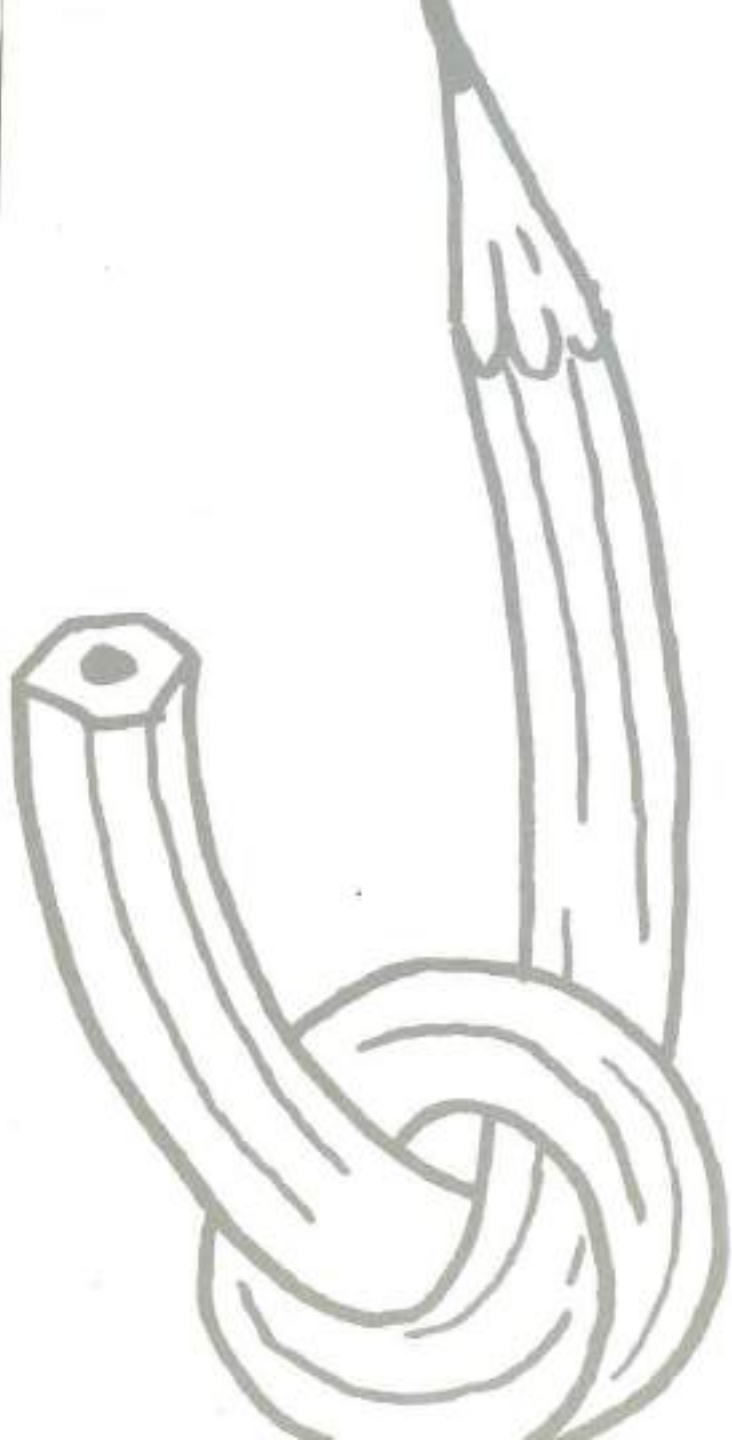
TRÉMIE



Vide réservé dans un plancher pour le faire traverser par un escalier, un conduit ou tout autre équipement vertical.

TRUMEAU

n. m.
Pan de mur situé horizontalement entre des baies contiguës.



Pas de U dans le bâtiment.



VELUM

n. m.

Toile tendue soit intérieure à un espace pour en diminuer la hauteur ou obtenir un effet décoratif, soit sur une structure légère pour faire office de couverture.

VENTELLE

n. m.

Grille d'entrée ou de rejet d'air ou registre muni de lames mobiles.

VÉTURE

n. f.

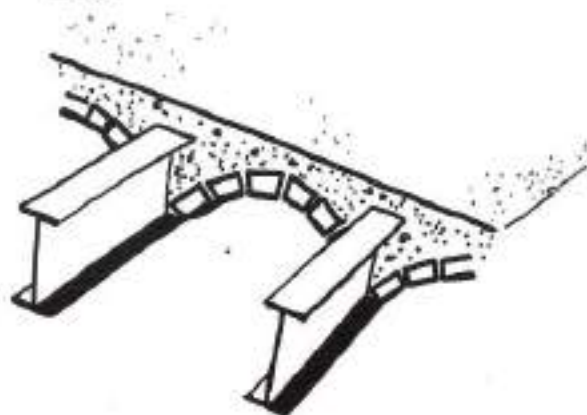
Voir BARDAGE*.

VOLIGE*n. f.*

Planche de sapin ou plus rarement de peuplier à bords droits non rainurés, clouée sur un chevronnage pour servir de support de couverture tuile, ardoise ou lauze. Son épaisseur varie suivant le poids du matériau à supporter.

VOUSSURE*n. f.*

Sous-face cintrée d'un arc surmontant une baie, la voussure peut être de forme complexe quand elle se raccorde sur deux courbes de rayon différent.

VOÛTAIN*n. m.*

Remplissage cintré, bâti en briques pleines entre deux poutrelles métalliques. Les voûtains sont les ancêtres des HOURDIS* actuels, cette technique de construction de plancher très répandue jusque dans les années trente n'est plus employée de nos jours.



Les ziggourats

ne sont pas équipés de

water et la yourte

n'est pas traitée au

Xylophène®.



POUR EN SAVOIR PLUS

Vocabulaire illustré de la construction
Michel Poulin - Editions Le Moniteur

Les éléments des projets de construction
Ernst Neufert - Editions Le Moniteur - Dunod

Dictionnaire général du bâtiment - Dicober
Jean de Vigan - Editions ARCTURE

... et quelques autres



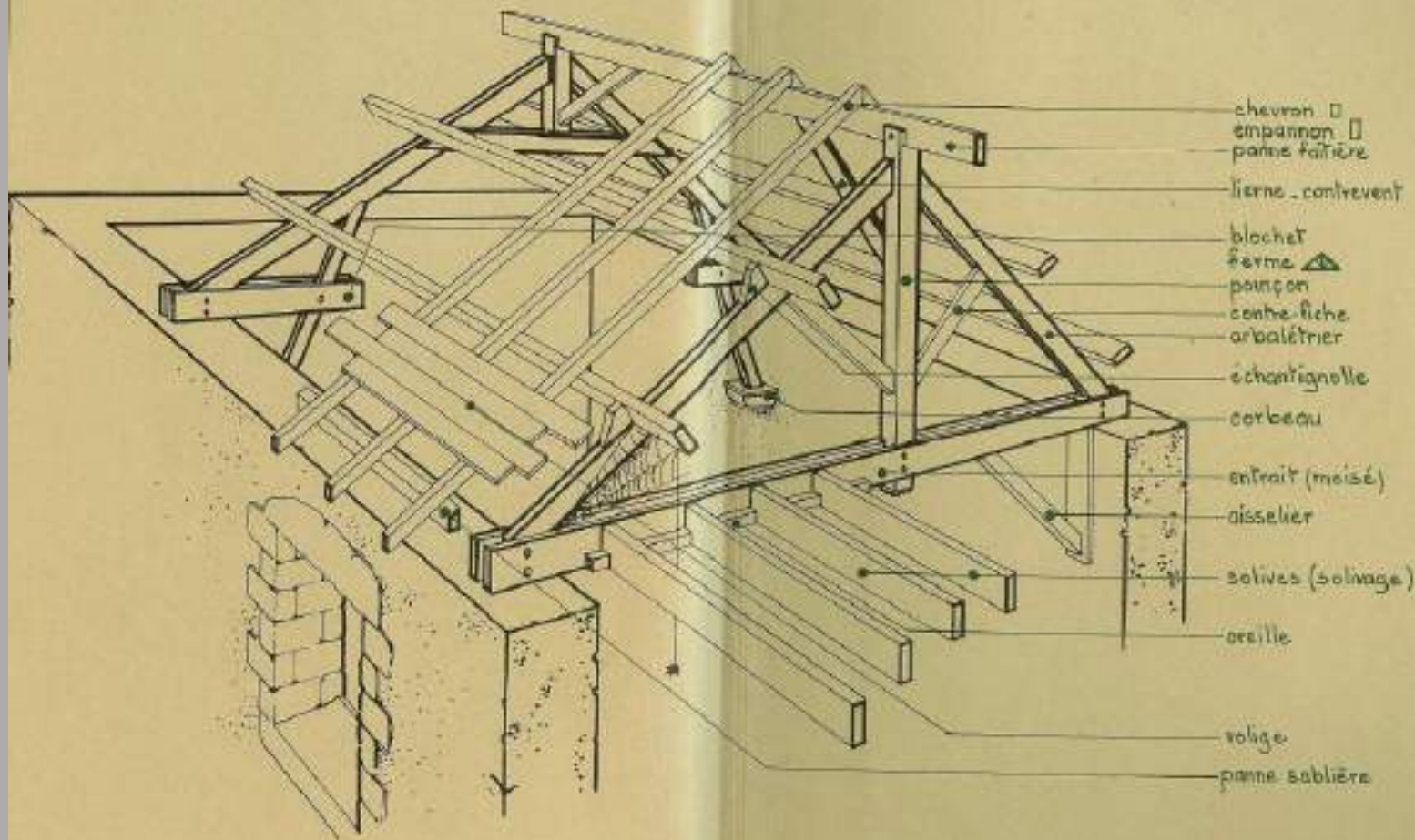
Conception, maquette, photogravure et impression :
G. de Bussac s.a. - Communication imprimée
2, cours Sablon - 63000 Clermont-Ferrand - France
Tél. 04 73 42 31 00 - www.gdebussac.fr

www.microbuss.com

© Editions Micro Buss, 2005

ISBN : 2-85385-055-7

Dépôt légal n° 1580, 2^e trimestre 2005



LEXIQUE EFFICACE DU BÂTIMENT

“**E**claircir *l'épaufrure*, expliquer *le rappointis*
ou encore dévoiler *le rejingot* :

Ce livre est destiné à tous ceux que le travail ou
le plaisir amènent à fréquenter **le monde de la
construction**.

Etudiants, juristes, architectes, ingénieurs et autres
fêrus du bâtiment y découvriront la **signification
précise de 256 termes d'usage**, parfois biscornus
et souvent méconnus.

Savant et néanmoins plaisant, ce Lexique dont la
valeur démonstrative est redoublée par **plus de
100 dessins originaux** est un outil efficace pour
guider professionnels et amateurs à travers un
chantier commun.

Du bon usage de la vulgarisation...



ÉDITIONS
MICRO
BUSS
DE BUISSAC



ISBN : 2-85305-055-7